

le monde des

artisans

juillet/août 2021 • 1,50 €

Bimestriel #143

Retrouvez dans ce numéro toute l'information de votre CMA

// VENDÉE

PAYS DE LA LOIRE

**AU QUOTIDIEN,
MA CMA
M'ACCOMPAGNE
ET ME SOUTIENT**

**AUJOURD'HUI,
JE M'ENGAGE...
JE VOTE**

*Eric Weiland, artisan restaurateur
de véhicules d'époque*

ÉLECTIONS DANS LES CMA

DU 1^{er} AU 14 OCTOBRE 2021

**Artisans, votez en ligne sur artisansvotons.fr
ou par courrier**

Utileo
La référence Utilitaire

Util'rent
La location de véhicules par Utiléo

**VENTE | LOCATION | ENTRETIEN
UTILITAIRES NEUFS et OCCASIONS**



NOS SERVICES

CONSEILS
ENTRETIEN
MÉCANIQUE
CARROSSERIE
AMÉNAGEMENTS
SUR-MESURE
ACCESSOIRES
FINANCEMENTS



**+300
utilitaires
disponibles sur
www.utileo.fr**

**UTILÉO VENDÉE
LA RÉFÉRENCE UTILITAIRE
POUR LES PROFESSIONNELS**

**CONTACT LA ROCHE-SUR-YON :
Vincent 02 72 69 00 81 - 07 57 46 10 71**

DAILY PROMOTION

DES OFFRES POUR ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS

**DAILY BENNE & COFFRE
140 CH, TOUT ÉQUIPÉ**

À PARTIR DE **355€ /MOIS⁽¹⁾**

3 ANS D'ENTRETIEN INCLUS⁽²⁾



**VÉHICULES CARROSSÉS
EN STOCK**

(1)(2) Voir conditions en concession.

SDVI

PRÉPARATEUR DE VÉHICULES
PROFESSIONNELS
& CONCESSIONNAIRE

IVECO  IVECO    

SDVI LA ROCHE-SUR-YON

18 route des Sables
85000 La Roche sur Yon
02 28 85 21 40

**CONTACT
OLIVIER L'HOPITAULT**
06 82 86 78 12
o.lhopitault@sdvi.fr

www.sdvi.fr



Nous sommes aujourd'hui à un tournant. La propagation du virus Covid-19 et de ses variants semble enfin maîtrisée grâce à l'effet conjugué des mesures de confinement et du progrès de la vaccination. Les chiffres des contaminations, des hospitalisations, des décès diminuent régulièrement, et nous pouvons nous en réjouir. Tout d'abord parce que trop de vies humaines ont été emportées, en France et dans le monde, par cette terrible pandémie, qui a par ailleurs profondément contraint notre mode de vie, que ce soit dans le travail ou dans les loisirs. Ensuite, parce que, enfin, les restrictions imposées à l'activité de beaucoup de nos entreprises sont progressivement levées, et que nous pouvons désormais regarder l'avenir avec un optimisme raisonné. Lorsque l'on porte un regard rétrospectif sur cette période, on constate que les artisans peuvent être fiers de la résilience dont ils ont fait preuve. Ils ont en effet démontré leur capacité à s'organiser, à innover pour s'adapter aux exigences de cette situation inédite et continuer ainsi à travailler pour apporter à leurs clients les produits et services indispensables. La chambre de métiers et de l'artisanat, avec l'ensemble des pouvoirs publics, s'est mobilisée pour être à vos côtés pendant ces moments difficiles, pour vous informer sur les dispositifs d'aide mis en place, pour vous conseiller sur la manière d'y accéder et de les utiliser, pour porter auprès des représentants de l'État et de la Région vos difficultés et les réponses à y apporter. Car c'est bien là le rôle des chambres de métiers et de l'artisanat : faire entendre la voix des artisans pour que leurs préoccupations soient prises en compte dans les politiques publiques, apporter aux entreprises les services favorisant leur développement, promouvoir l'économie de proximité, et singulièrement l'artisanat, comme un acteur économique majeur, porteur de valeurs plaçant l'homme au cœur de l'économie. Cette période correspond également à un tournant pour votre chambre de métiers et de l'artisanat. Nous arrivons en effet en fin de mandat, et vous trouverez dans ce magazine un bilan succinct de tout ce qui a été réalisé depuis 2016. Du 1^{er} au 14 octobre 2021, les artisans seront appelés à élire leurs représentants à la chambre de métiers et de l'artisanat. Comme le bilan des réalisations sur cinq ans l'atteste, et comme l'action de la Chambre durant la crise sanitaire et économique que nous venons de traverser l'a démontré, votre chambre de métiers et de l'artisanat est utile. Alors du 1^{er} au 14 octobre, n'hésitez pas : votez !

Joël Fourny
Président de la CMAR
des Pays de la Loire

Daniel Laidin
Président de la Délégation Vendée

ENVIE D'ALLER PLUS LOIN ? WWW.ARTISANATPAYSDELALOIRE.FR

@CMARPDL @CMARPDL

ACCUEIL85@ARTISANATPAYSDELALOIRE.FR



ACTUALITÉS 04

Portes ouvertes pour l'Urma Vendée et BTP CFA Vendée
Bienvenue à nos nouvelles développeuses de l'apprentissage !
Top Prépa, 48 heures pour découvrir ta formation !
Déjà 30 bougies à souffler pour BTP CFA Vendée
Concours MAF départemental : un beau palmarès pour le CFA
Un centre de formation pour les professionnels de la piscine
Ensemble pour encourager la transmission

Mutualiser les compétences et les moyens pour soutenir l'artisanat
Un trophée pour encourager l'entrepreneuriat au féminin
Sallertaine : commune vendéenne labellisée Ville et Métiers d'Art

PRATIQUE 25

La bonne occasion pour reprendre une entreprise ?
Communication : quelles images et photos avez-vous le droit d'utiliser ?

REGARDS 32

Métier : ascensoristes et artisans tonneliers
Prestige : Petitcollin, usine à poupons
Trait d'union : au milieu des étals
Opinion : Guillaume Cairou

**EN PAYS
DE LA LOIRE**

Actualités régionales

10

Ce numéro comprend des pages spécifiques entre les pages 1 à 24 pour les abonnés de la Vendée.

Le Monde des artisans n° 143 - Juillet-août 2021. Édition de la Vendée. **Président du comité de rédaction des pages locales:** Daniel Laidin. Avec le concours rédactionnel de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Vendée. **Editeur délégué:** Stéphane Schmitt. **Rédaction:** ATC (Tél. 06 65 62 28 85, e-mail : lemondedesartisans@groupe-atc.com). **Ont collaboré à ce numéro:** Julie Clessienne, Pixel6TM (Sophie de Courtivron, Isabelle Flayeux, Guillaume Geneste, Laetitia Muller), Cécile Vicini. **Secrétariat de rédaction:** Tema6TM (Clara Mennuni). **Rédaction graphique:** Pixel6TM. **Publicité:** ATC, 137 quai de Valmy, 75010 Paris. Thierry Jonquière (Tél. 06 22 69 30 22, fax 05 61 59 40 07, e-mail : thierry.jonquieres@wanadoo.fr) et Cédric Jonquière (Tél. 06 10 34 81 33, fax 05 61 59 40 07, e-mail : cedric.jonquieres@orange.fr). **Photographies:** Pixel6TM, © pages départementales : CMA85, sauf mention contraire. **Promotion diffusion:** Shirley Elter (Tél. 03 87 69 18 18). Tarif d'abonnement 1 an. France : 9 euros. Tarif au numéro : 1,50 euro. À l'étranger : nous consulter. **Conception éditoriale et graphique:** Pixel6TM (Tél. 03 87 69 18 01). **Fabrication:** Pixel6TM (Tél. 03 87 69 18 18). **Éditeur:** Média et Artisanat SAS appartenant à 100 % à ATC, 23 rue Dupont-des-Loges, BP 90146, F-57004 Metz cedex 1 (Tél. 03 87 69 18 18, fax 03 87 69 18 14). **Président et directeur de la publication:** François Grandier. **N° commission paritaire:** 0326 T 86957. **ISSN:** 1271-3074. **Dépôt légal:** à parution. **Impression:** Socosprint Imprimeurs, 36 route d'Archettes, 88000 Épinal.

Origine géographique du papier : Espagne · Taux de fibres recyclées : 0,27 % · Certification des fibres utilisées : PEFC · Au moins 1 des indicateurs environnementaux : Ptot 0,01 kg/tonne



MAI 2021

Portes ouvertes pour l'Urma Vendée et BTP CFA Vendée

Samedi 29 mai, les centres de formation voisins du site du Coteau à La Roche-sur-Yon ont pu à nouveau accueillir des visiteurs dans leurs locaux, sur inscription et dans le respect de conditions sanitaires strictes. L'occasion pour les futurs apprenants de découvrir les plateaux techniques des CFA, ainsi que les formations proposées. À l'Urma Vendée, les familles, qui avaient sélectionné en amont le secteur d'activité visé, ont été guidées par petits groupes tout au long de leur visite. Au total sur la journée, ce sont 300 futurs apprenants qui ont découvert leur lieu de formation. Côté BTP CFA Vendée, après avoir rencontré 267 familles en février dernier lors d'une première journée portes ouvertes, les équipes ont accueilli 59 familles venues visiter les ateliers pendant une matinée en présence d'un binôme de formateurs présentant les formations, les métiers du secteur et l'enseignement général. L'internat, commun aux deux CFA, a lui aussi suscité un vif intérêt. Ces portes ouvertes plus tardives ont aussi permis aux personnes encore indécises de trouver leur vocation par la découverte des métiers.



NOUVELLE FORMATION POUR LA RENTRÉE 2021 : LE CQP TECHNICIEN DE MAINTENANCE SPÉCIALISTE DES MATÉRIELS D'ESPACES VERTS

Mise en service, diagnostic, entretien, réparation de matériels et relation commerciale... Autant de missions pour le technicien de maintenance des matériels espaces verts ! Il intervient en autonomie sur une grande diversité d'équipements de dernière génération, il assure aussi l'accueil et le conseil technique pour des clients particuliers. Il est force de proposition pour la vente de produits additionnels. Cette nouvelle formation sur un an sera disponible à partir de septembre 2021, avec un minimum de temps prévu en CFA pour permettre aux apprenants d'être en entreprise sur les périodes de



forte activité (mars-septembre). L'Urma Vendée met également en œuvre de nouvelles modalités pédagogiques (présentiel et distanciel). Dans cette première phase expérimentale en France, le CFA a été sélectionné comme pilote sur le certificat de qualification professionnelle (CQP) Technicien de maintenance spécialiste des matériels d'espaces verts option matériels de plaisance (matériels des clients particuliers). Cette démarche s'inscrit dans une volonté

de développer une filière complète dans ce métier en forte demande de qualification et d'apprentis. L'Urma propose désormais :

- Le CAP en 2 ans;
- Le Bac pro (première et terminale) en 2 ans accessible après le CAP en 2 ans;
- Le Bac pro 3 ans (seconde, première et terminale) pour offrir un choix d'orientation à la sortie du collège (CAP ou Bac 3 ans).
- Le CQP espaces verts pour élever le niveau de qualification après le Bac pro, aucun BTS n'existant pour ce métier.

Le CQP pourra également séduire un public adulte en reconversion grâce à des enseignements modulaires.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS:
 Virginie Da Silva - vdsilva@artisanatpaysdelaloire.fr - 0676660747

Bienvenue

à nos nouvelles développeuses de l'apprentissage!

À l'Urma Vendée, elles sont trois conseillères jeunes-adultes-entreprises à accompagner et conseiller les jeunes ainsi que les chefs d'entreprise : formation par alternance, recherche de maître d'apprentissage ou d'apprenti.

Hélène, spécialisée dans le domaine de l'alimentation, est désormais accompagnée par Mélanie et Virginie qui ont respectivement pris la responsabilité des secteurs de la coiffure-esthétique-tertiaire et de la mécanique-carrosserie.



LE MOT DE MÉLANIE

« Originaire de banlieue parisienne, j'ai toujours voulu vivre au bord de la mer : me voilà en Vendée! Après dix ans dans l'industrie pharmaceutique, je souhaitais me reconverter. J'ai trouvé un poste au CFA des Universités CVL, puis au Cefim en tant que référente apprentissage et j'ai trouvé ma voie : pour moi, accompagner des jeunes dans la formation et l'emploi, c'est agir en amont du chômage. Je suis sous le charme de la Vendée, c'est magnifique et tellement prometteur. Le département n'attend qu'à se développer. »



LE MOT DE VIRGINIE

« J'ai un parcours atypique. À l'origine, je suis conceptrice coordinatrice de projets en milieu rural, titulaire d'un BPREA en agriculture biologique. J'ai occupé de nombreux postes avant de devenir développeuse de l'apprentissage. Épouse d'un garagiste passionné, je suis partie prenante du quotidien de son entreprise. Je ressens son besoin de transmettre et son amour pour la profession. Je souhaite promouvoir ces métiers, accompagner les jeunes, détecter leurs motivations et les aider à trouver un maître d'apprentissage. Je tiens aussi à faire le lien entre les objectifs des jeunes, ceux de l'entreprise et de l'Urma, qui a vocation à former les futures générations dans les valeurs fortes portées par la chambre de métiers. »



UN ÉVÉNEMENT DU DISPOSITIF PRÉPA-APPRENTISSAGE

Top Prépa, 48 heures pour découvrir ta formation!

La prépa-apprentissage accompagne des jeunes de 16 à 29 ans éloignés de la formation, de l'emploi, et qui souhaitent accéder à l'apprentissage. La prépa-apprentissage de l'Urma des Pays de la Loire est organisée en quatre parcours pour aider chacun à trouver l'accompagnement qui lui correspond.

→ **Dans les starting-blocks** : deux jours pour tester un métier et découvrir l'apprentissage.

→ **À vos marques** : six semaines pour trouver un employeur.

→ **Coup d'envoi** : neuf mois pour se préparer et sécuriser l'entrée en apprentissage.

→ **Nouveau départ** : 35 heures pour rebondir à la suite d'une rupture de contrat. Nouveauté à la rentrée 2021, ce parcours sera proposé en 100 % distanciel. Pour répondre à la demande et innover, les équipes prépa-apprentissage organisent l'événement Top Prépa, 48 h pour découvrir ta formation! Cette animation se déroulera les 1^{er} et 2 juillet 2021 dans les cinq centres de formation de l'Urma des Pays de la Loire. Elle proposera aux futurs apprentis de découvrir leur métier sur des plateaux techniques : alimentation, mécanique/carrosserie, coiffure/esthétique, fleuristerie, ébénisterie, bâtiment. Top Prépa est également ouvert aux jeunes en recherche d'un employeur ou qui hésitent dans leur projet d'orientation.

TOUS LES DÉTAILS DU PROGRAMME sont disponibles sur prepa-apprentissage-urmapdl.fr, rubrique Top Prépa

Déjà 30 bougies à souffler pour BTP CFA Vendée

Depuis 30 ans, BTP CFA Vendée est au service de la formation professionnelle dans les métiers du bâtiment. Fier d'avoir pu accompagner près de 20 000 jeunes et adultes dans leur parcours professionnel, l'établissement a marqué cette année de formation par différentes actions : campagne d'affichage, jeu concours, magazine... Un film disponible sur Youtube a également été réalisé. Il retrace des moments de partage et de rencontre vécus au sein de BTP CFA Vendée grâce à l'apprentissage. Cet anniversaire se clôturera par le départ en retraite, bien méritée, de Loïc Péron, directeur général du CFA depuis sa création. Thierry Dubin reprendra le flambeau pour continuer cette belle aventure, provocatrice de réussites!

Concours MAF départemental : un beau palmarès pour le CFA

La 36^e sélection départementale du concours Un des Meilleurs Apprentis de France s'est tenue dans les locaux de BTP CFA Vendée le vendredi 16 avril dernier. Parmi les 81 candidats vendéens dans douze métiers du bâtiment, 68 étaient issus de BTP CFA Vendée. Les résultats sont brillants : 21 médaillés d'or, 11 médaillés d'argent, 9 médaillés de bronze. Sans oublier la sélection en Piscine qui s'était tenue le 2 avril et pour laquelle quatre apprentis ont obtenu la médaille d'or, cinq médailles d'argent et deux de bronze.

36^e sélection départementale du concours "Un des Meilleurs Apprentis de France"



UN CENTRE DE FORMATION pour les professionnels de la piscine

Unique dans le grand ouest, un pôle de compétences dédié aux métiers de la piscine.

L'inauguration de l'Institut supérieur métiers de la piscine a eu lieu vendredi 2 avril 2021, en présence de Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire, André Cotteceau, président de BTP CFA Pays de la Loire et Stéphane Figueroa, président de la Fédération des professionnels de la piscine. Ouvert depuis la rentrée 2015 à BTP CFA Vendée, le brevet professionnel des métiers de la piscine connaît un fort engouement. Pour répondre aux perspectives d'augmentation des effectifs et à la demande des entreprises, Loïc Péron, directeur général de BTP CFA Vendée, a misé, avec le soutien de la Région à chaque étape, sur la construction d'un nouveau bâti-

ment de 1840 m² offrant ainsi la surface nécessaire pour une bonne progression pédagogique. Depuis la rentrée de septembre 2020, 43 apprentis ont pris possession des lieux. L'Institut supérieur métiers de la piscine dispose aussi d'un catalogue de treize formations courtes à destination des salariés et des professionnels de la piscine dans des domaines précis tels que la réalisation d'un local technique, le traitement de l'eau de piscines collectives, les spas, la pose de liner, les couvertures automatiques, l'électricité et les systèmes de chauffage appliqués en piscine, la maintenance et l'entretien des piscines... Ces stages rencontrent un fort succès avec 370 stagiaires en 2020-2021.

En savoir plus sur l'ISMP : www.ismp-vendee.com +



Entre PROS une histoire de CONFIANCE !

Depuis 70 ans, MAAF PRO
est à vos côtés pour
vous conseiller et vous
accompagner dans votre
vie professionnelle comme
dans votre vie privée.



MAAF disponible pour vous



en agence

Prenez rendez-vous sur
maaf.fr ou sur l'appli mobile
MAAF et Moi



au téléphone

3015 Service & appel
gratuits
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h
et le samedi de 8h30 à 17h.



sur votre espace client

Sur maaf.fr et l'appli mobile
MAAF et Moi



ENSEMBLE POUR encourager la transmission

La CMA, la Capeb et la CNATP s'unissent pour favoriser la transmission des entreprises du bâtiment, des travaux publics et du paysage.

Le 26 avril 2021, la chambre de métiers et de l'artisanat de Vendée (CMA), la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment de Vendée (Capeb) et la Chambre nationale des artisans des travaux publics et du paysage de Vendée (CNATP) ont signé une convention de partenariat en faveur de la transmission et la reprise des entreprises du bâtiment, des travaux publics et du paysage en Vendée.

L'objectif est de mutualiser les moyens ainsi que les compétences de chaque structure afin de soutenir mais aussi d'accompagner les cédants et les repreneurs, et ainsi favoriser les transmissions/reprises d'entreprises sur le département, participant de ce fait à la performance de l'économie artisanale vendéenne.



VOUS AVEZ UN PROJET DE TRANSMISSION/REPRISE D'ENTREPRISE? CONTACTEZ NOS RÉFÉRENTS :

CMA Vendée : TRANSMISSION - Dominique Jahier - 0608239910 - djahier@artisanatpaysdelaloire.fr

REPRISE - Antoine Hélye - 0251443520 - ahelye@artisanatpaysdelaloire.fr

Capeb et CNATP Vendée : Alice Gaudin et Geneviève Michenaud - capeb@capeb-vendee.fr / cnatp@cnatp-vendee.fr - 0251623874

MUTUALISER LES COMPÉTENCES ET LES MOYENS POUR SOUTENIR L'ARTISANAT

La CMA Vendée et le Crédit Mutuel Océan renouvellent leur partenariat au bénéfice des artisans vendéens.

Le 22 avril 2021, la CMA Vendée et la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan ont décidé de poursuivre la mutualisation de leurs compétences ainsi que de leurs moyens pour accompagner et soutenir le développement économique des entreprises artisanales du département.

Considérant leur volonté commune de contribuer au développement économique des entreprises artisanales, commerciales et de services de proximité du département de la Vendée, la CMA Vendée et le CMO ont décidé de pérenniser le travail en synergie déjà engagé précédemment au service des artisans vendéens. Les deux structures conduiront désormais les actions suivantes en commun :

→ soutien et participation au dispositif d'appui aux porteurs de projets (création/reprise) et au suivi des nouvelles entreprises;



◀ De gauche à droite : Philippe Seguin, délégué départemental (CMA Vendée); Céline Fayard, responsable du service aux entreprises (CMA Vendée); Sébastien Baudalet, directeur des réseaux et directeur général adjoint (CMO); Jean-Pierre Morin, directeur général (CMO); André Lorieu, président (CMO); Patrick Jean, directeur

des engagements, du contentieux et secrétariat général (CMO); Daniel Laidin, président (CMA Vendée); Didier Faivre, délégué départemental (CMO); Nathalie Renoux, responsable du service développement économique territorial (CMA Vendée).

- soutien à l'anticipation de la transmission d'entreprises;
- soutien au développement d'un partenariat actif favorisant le fonctionnement en réseau des partenaires désignés dans cette convention;
- soutien à l'apprentissage et à l'alternance dans le secteur des métiers.



-50% sur les **Forfaits Cristal**
et **Packs Famille***

Parce que nous vous accompagnons déjà à titre professionnel,
le Forfait Cristal et le Pack Famille sont à moitié prix
pour vous et votre famille.

BANQUE POPULAIRE
GRAND OUEST



*Cotisation mensuelle au titre d'un Forfait Cristal ou un Pack Famille souscrit par un client professionnel.

Banque Populaire Grand Ouest, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les articles L512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit dont le siège social est situé 15 boulevard de la Boutière - CS 26858 - 35768 Saint-Grégoire cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 857 500 227. Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 004 504. Banque Populaire Grand Ouest exploite la marque Crédit Maritime - Crédit photo : istockphoto

COMMUNIQUEZ DANS

le monde des

artisans



THIERRY JONQUIÈRES

DIRECTEUR DE PUBLICITÉ

06 22 69 30 22

thierry.jonquieres@wanadoo.fr

CÉDRIC JONQUIÈRES

CHEF DE PUBLICITÉ

06 10 34 81 33

cedric.jonquieres@orange.fr



Le magazine de
référence de l'artisanat

Chambre de métiers et de l'artisanat

BILAN DE MANDATURE 2016 - 2021

En octobre prochain se terminera le mandat des élus actuels de la chambre de métiers et de l'artisanat de région des Pays de la Loire.

C'est le moment de dresser le bilan du programme élaboré en début de cette mandature pour la période 2016-2021, et de présenter les actions réalisées.



Axe 1 : la représentation politique

- Mobilisation des députés et des sénateurs sur les enjeux relatifs à l'artisanat et les évolutions de la législation
- Rencontres régulières avec les élus locaux

- Développement de partenariats avec les acteurs économiques :
 - Banques
 - Assurances
 - Mutuelles
 - Chambres consulaires (909)

Porter

nos idées et nos propositions en mobilisant les artisans de tous les territoires de la région Pays de la Loire

- Désignation de 32 membres associés représentant l'artisanat au plus près des territoires, en appui des 125 membres élus.

- Élaboration et diffusion de documents d'information sur l'artisanat :
 - notes de conjonctures
 - chiffres clés
 - études territoriales diverses

Consolider

le réseau avec les élus et acteurs économiques nationaux, régionaux et territoriaux

125 élus

- Prise en compte de l'artisanat dans les politiques publiques :
 - Programme de mandature
 - SRDEII
 - SRADDET
 - Pacte pour la ruralité
 - Programme régional de l'artisanat

- Rencontres régulières avec le préfet de région, les préfets de départements, la présidente de région, les présidents de départements
- Présence des élus de l'artisanat au Ceser

Affirmer

l'identité de l'artisanat par l'économie de proximité

- Valorisation de l'économie de proximité :
 - Livre blanc
 - Biennales

- Communication régulière sur les valeurs de l'artisanat avec *Le Monde des Artisans* et les médias

Développer

notre présence auprès des entreprises artisanales

- Mobilisation des conseillers territoriaux de la CMA pour appuyer les élus de l'artisanat dans leur représentation politique du secteur
- 6 développeurs de l'apprentissage en 2016 – 17 en 2021

Se positionner

comme acteur de l'aménagement du territoire

- Prises de position sur les projets structurants pour le territoire par les élus de la CMA
 - 1340 représentations assurées dans les instances territoriales
 - 800 notes et études territoriales ou sectorielles réalisées

De 59 000 établissements en 2016 à 73 000 en 2021

Valoriser

les qualifications des artisans

- Promotion des titres d'artisan et de maître artisan

Former

les élus de l'artisanat à l'exercice de leur mandat

- 43 élus et membres associés formés sur les thèmes suivants :
 - Rôle de l'élu et du membre associé au sein de la CMA
 - Prise de parole
 - Relations avec la presse
 - Construire une collaboration efficace avec les élus locaux

- Création de l'Académie de l'artisanat pour former les représentants du secteur

Axe 2 : les services rendus aux entreprises artisanales et aux territoires

- Développement des services en ligne :
 - Répertoire des métiers
 - Contrats d'apprentissage

- Développement d'une offre de formation initiale et continue individualisée avec :
 - La modularisation des contenus
 - L'hybridation et la formation à distance

- Déploiement d'une gestion de la relation client (GRC) pour mieux répondre aux besoins des entreprises

- Création d'une association des anciens apprentis de l'Urma : Le Club'Urma (2021)

- Création d'une offre de services individualisée dans le numérique :
 - Autodiagnostic, Diagnostic
 - Capea numérique

Proposer une offre de services adaptée aux besoins de l'artisanat

Renforcer l'accompagnement en fidélisant les acteurs de l'artisanat, de l'apprenti au cédant

- Mise en place d'une plateforme numérique pour faciliter les relations avec les artisans et accéder à l'offre de services

- Proposer un suivi individualisé sur tout le parcours, de l'apprenti au cédant

- Avec l'offre de services de la CMA, possibilité offerte aux artisans de bénéficier d'un accompagnement collectif ou individuel tout au long de la vie de l'entreprise (de la création à la cession)

- Développement quantitatif et qualitatif de l'apprentissage :
 - 5000 apprentis en formation à l'Urma en 2016 – 6300 en 2021
 - 17 nouvelles formations ouvertes depuis 2016
 - Création de la Prépa- apprentissage
 - Les 5 centres de formation certifiés Qualiopi
 - Programme de rénovation des 5 centres de formation en cours de réalisation

Chiffres clés créations

- 24240 porteurs de projets sensibilisés
- 19556 créateurs repreneurs formés
- 10729 créateurs accompagnés
- 1843 repreneurs accompagnés
- 5372 entreprises suivies après leur immatriculation
- 2095 cédants conseillés pour leurs projets
- 10 000 artisans accueillis en formation continue

130 000 formalités d'entreprises réalisées

2700 entreprises accompagnées individuellement et 700 entreprises accompagnées collectivement sur des actions de développement durable

Augmenter la lisibilité de l'offre de services à travers une démarche marketing

- Mise en place d'une démarche marketing pour rendre l'offre de services plus lisible et plus attractive
- Déploiement de Artisa'Night pour la promotion du numérique

- Promotion et mise en œuvre du Cycle d'amélioration des performances de l'entreprise artisanale (CAPEA)

- Participation à de nombreux Salons et forums de promotion des métiers de l'artisanat et des formations de l'Urma

Diffuser l'offre de services

- Création de nouveaux supports de communication : sites Internet, newsletters, magazine régional, questionnaires, enquêtes

- Présence de la CMA dans les différents réseaux de la création d'entreprise sur tout le territoire régional

Contractualiser avec les groupements d'artisans et les EPCI pour développer une approche collective

- Mise en œuvre des programmes :
 - Écologie industrielle et territoriale
 - Répar'Acteurs

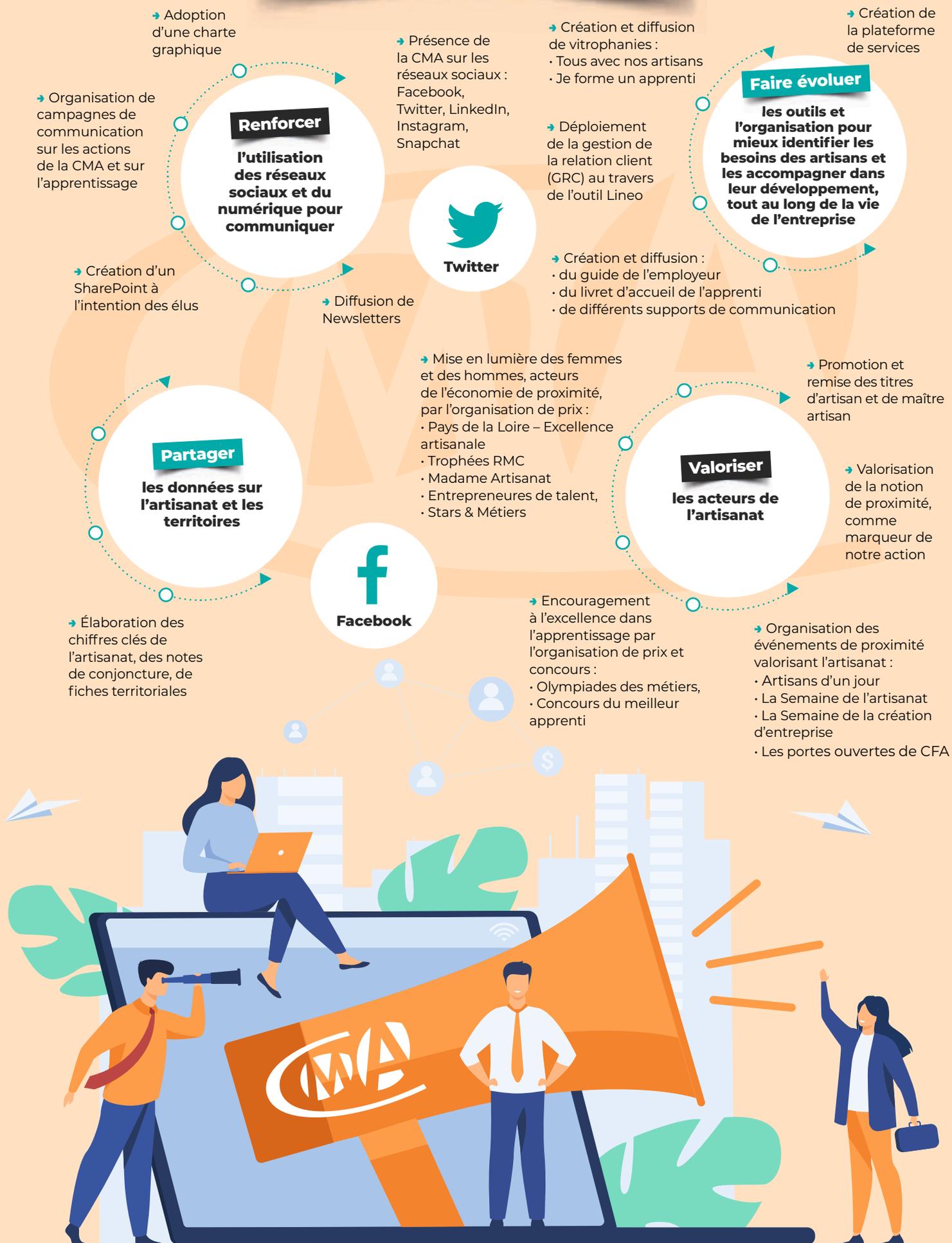
- Création de partenariats avec les acteurs de l'insertion et de l'emploi : Missions locales, Pôle emploi, Conseils départementaux

Fédérer les artisans autour de notre projet

- Diffusion de l'offre de services de la CMA sur tout le territoire régional

- Organisation des Artisanat'Tours : rencontres avec les artisans sur les territoires

Axe 3 : la notoriété de la CMAR



Élections chambres DE MÉTIERS et de l'artisanat

DU 1^{ER} AU 14 OCTOBRE 2021 : ARTISANS, VOTEZ! Dans trois mois, se dérouleront les élections de vos représentants dans les chambres de métiers et de l'artisanat : la mobilisation de toutes et de tous est nécessaire pour faire entendre la voix de la Première Entreprise de France.

Du 1^{er} au 14 octobre prochain, vous élirez des représentants qui, comme vous, ont l'envie d'entreprendre et de défendre les valeurs de l'artisanat. Votre voix compte! Plus vous serez nombreux à voter, mieux vous défendrez vos intérêts auprès des pouvoirs publics et plus l'artisanat pèsera dans les décisions au niveau national, régional et départemental.

QUELQUES CHIFFRES

NOMBRE D'ÉLUS À LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DES PAYS DE LA LOIRE :

100

NOMBRE D'ÉLUS AU SEIN DE CHAQUE CHAMBRE DE NIVEAU DÉPARTEMENTAL :

35

À quoi sert votre chambre de métiers et de l'artisanat et pourquoi voter ?

Les chambres de métiers et de l'artisanat sont administrées par des artisans élus pour cinq ans, avec une tutelle administrative et financière assurée par les préfets de Région. La chambre de métiers et de l'artisanat a pour principales missions :

- tenir le répertoire des métiers
- soutenir le développement économique des entreprises artisanales et des métiers d'art
- attribuer les titres de maître artisan
- organiser l'apprentissage dans les secteurs des métiers
- être autorité compétente en matière de qualification professionnelle
- favoriser la promotion professionnelle des chefs d'entreprise et des salariés du secteur



Son fonctionnement en Pays de la Loire

→ la chambre de métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire compte cinq chambres de niveau départemental : Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe et Vendée.

L'assemblée générale de la chambre de métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire définit les orientations, vote le budget et approuve les comptes. Elle désigne en son sein un président, les membres du Bureau et des commissions chargées de mettre en œuvre les orientations qu'elles ont définies.

Les chambres départementales travaillent en proximité sur les enjeux et problématiques de chaque territoire.

Élections à la Chambre de métiers et de l'artisanat : mode d'emploi

Qui vote ?

Sont électeurs les dirigeants et conjoints collaborateurs inscrits ou mentionnés au répertoire des métiers au 14 avril 2021 et âgés d'au moins dix-huit ans, sans condition de nationalité.

La liste électorale est consultable à la chambre de métiers et de l'artisanat et en Préfecture, dans chaque département.

Qui est candidat aux élections ?

Des artisans inscrits au Répertoire des métiers sur le département siège de l'entreprise et ayant deux ans d'inscription minimum au RM, sans interruption, à la date de clôture du scrutin c'est-à-dire au 14 octobre 2021.

Type de scrutin ?

Scrutin de liste à la proportionnelle à un tour

Quand voter ?

Vous pouvez voter **à partir du 1^{er} jusqu'au 14 octobre 2021 à minuit.**



Proclamation des résultats le 19 octobre.

Comment voter ?

Le vote s'effectue par correspondance ou par internet. Dans tous les cas, c'est simple, rapide et confidentiel.

→ Par correspondance

Un kit de vote vous sera adressé personnellement par la poste.

Il comprendra :

- les bulletins de vote de chaque liste (bulletin et profession de foi),
- une enveloppe électorale,
- une enveloppe de retour pré affranchie à l'adresse de la préfecture de Région.

Vous élirez en un seul suffrage à la fois les membres de votre chambre de métiers et de l'artisanat départe-

mentale et de la chambre de métiers et de l'artisanat de Région.

Vous votez pour une liste entière. Vous ne pouvez ni ajouter, ni supprimer, ni remplacer aucun candidat sur les listes. À défaut, votre vote sera considéré comme nul. Vous placez votre bulletin de vote dans l'enveloppe électorale fournie à cet effet.

Postez l'enveloppe pré-affranchie **au plus tard le 14 octobre**, le cachet de la Poste faisant foi.

→ Par Internet :

- Un identifiant propre vous sera communiqué pour vous connecter à la plateforme.
- Vous choisirez la liste pour laquelle vous souhaitez voter.
- Vous devrez confirmer votre vote à l'aide d'un code envoyé par sms sur votre portable.

POURQUOI EST-CE IMPORTANT DE VOTER POUR VOS REPRÉSENTANTS ?

Les artisans que vous allez élire sont proches de vous et connaissent la réalité du terrain. Ils veillent à l'efficacité des services mis à votre disposition par les chambres de métiers et de l'artisanat pour vous accompagner, de la création de votre entreprise à sa transmission. Ces élus vous représenteront aussi auprès des pouvoirs publics : État, Conseil régional, collectivités locales. Ils auront à cœur de défendre vos intérêts au quotidien, pour les cinq ans à venir.

Nos prestations? C'est vous qui en parlez le mieux!



« Nous avons formé une vingtaine d'apprentis en CAP, MC et BP. Je n'imagine pas faire sans la CMA! Je ne veux prendre aucun risque. C'est très simple, efficace et d'un rapport qualité prix parfait pour moi! Je ne vois pas quoi demander de plus. La formation de nos apprentis, c'est nos repreneurs de demain! », Nathalie Lelievre, coiffeuse.



« J'ai toujours fait rédiger mes contrats par la CMA. Je suis satisfaite de la prestation et des services fournis. Le guide employeur est un bon outil qui regroupe une mine d'or d'informations », Audrey Guigot, toiletteuse canin.



« Nous avons formé plus de 50 apprentis en CAP, MC ET BTM! Bien que le dossier reste relativement simple à constituer, il est important de le faire correctement. Depuis toujours nous travaillons avec la CMA. Elle nous apporte une sérénité sur les documents juridiques et des réponses au cas par cas », Patrick Gelenscer, chocolatier.

Simplifiez-vous l'apprentissage avec votre service formalités juridiques!

MA CMA EST UTILE! La région Pays de la Loire est la plus dynamique de France en matière d'apprentissage. Les entreprises artisanales figurent au 1^{er} rang des employeurs d'apprentis. Une majorité d'entre elles font appel aux compétences de la CMA pour leurs formalités. En 2020, 6 500 contrats ont bénéficié de son appui. Gros plan sur une prestation utile pour éviter les erreurs coûteuses et gagner un temps précieux!

Du projet de recrutement d'un apprenti...

Qu'est-ce qu'un contrat d'apprentissage? Quelle qualification dois-je avoir pour former un apprenti? Quelles autorisations pour utiliser les machines dangereuses? Quels droits et devoirs ont l'employeur et l'apprenti(e)? Comment embaucher un mineur étranger?..

à la rédaction du contrat...

La CMA met à ma disposition, un guide de l'employeur présentant l'essentiel pour bien recruter par l'apprentissage et assure une veille juridique. Elle regroupe les informations sur mon entreprise et sur mon apprenti(e) et calcule sa rémunération. Elle rédige le contrat d'apprentissage.

... jusqu'à son suivi!

La CMA vous accompagne dans vos démarches auprès de l'OPCO. Elle établit aussi les avenants nécessaires. En cas de difficultés, elle propose un service médiation, voire établit les ruptures de contrat.



Des tarifs raisonnables pour des prestations d'expert

1^{er} contrat 65 €

2^e contrat et suivants signés en 2021 (année civile)

+ D'INFOS

Nantes - 0251138350 - apprentissage44@artisanatpaysdelaloire.fr
 Saint-Nazaire - 02 40 22 19 35 - antennesaintnazaire@artisanatpaysdelaloire.fr
 Angers - 02 41 22 61 22 - apprentissage49@artisanatpaysdelaloire.fr
 Cholet - 02 41 62 64 87
 Laval - 02 43 49 88 88 - apprentissage53@artisanatpaysdelaloire.fr
 Le Mans - 02 43 74 53 51 - apprentissage72@artisanatpaysdelaloire.fr
 La Roche-sur-Yon - 02 51 44 35 15 - apprentissage85@artisanatpaysdelaloire.fr
 Et sur artisanatpaysdelaloire.fr / En un clic / documents à télécharger /
 Fiche entreprise : rédaction du contrat d'apprentissage

DU 14 AU 18 JUIN 2021

Semaine pour la qualité de vie au travail



Initiée par l'Anact-Aract, la Semaine pour la qualité de vie au travail permet de s'interroger sur son environnement et sa manière de travailler y compris en tant qu'artisan. Votre CMA, en partenariat avec l'Aract Pays de la Loire, lance un appel à projet régional baptisé : « Transformateur Numérique de l'Artisanat ».

Pourquoi ?

Mettre les usages et solutions numériques au service de la qualité de vie au travail ou l'intégrer dans votre projet de transformation numérique, c'est appréhender différemment votre projet numérique et c'est un gage de réussite. En effet, il s'intègre au contexte de votre entreprise, à vos objectifs et à vos valeurs.

C'est quoi ?

Les 8 et 22 novembre 2021 à Angers, immergez-vous dans votre projet grâce aux deux sessions d'accélération (coaching individuel et collectif).

Testée et approuvée,
l'approche
Transformateur
est efficace

Objectifs :

- Dézoomer votre projet.
- Le définir, l'améliorer, le sécuriser et le rendre attractif.
- Gagner le soutien d'experts pour que votre projet prenne son envol.

Pour qui ?

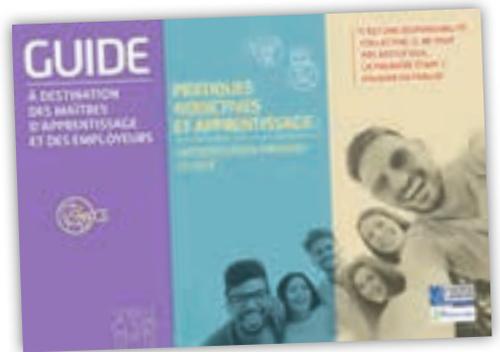
- Être inscrit au Répertoire des Métiers régional + avoir au minimum 1 salarié + avoir un projet de transformation numérique (peu importe sa maturité).

→ Vous avez bénéficié d'un diagnostic numérique et/ou participé au Capea Numérique, vous êtes aussi concerné.

La dématérialisation, la robotisation, l'intégration des réseaux sociaux, d'outils de gestion, de commercialisation, de traçabilité, l'acquisition de matériels, logiciels, système d'informations, l'implantation de tablettes, Smartphones... sont autant de projets qui combinent numérique et qualité de vie au travail. Alors, postulez. On n'attend plus que vous (nombre de places limité - participation financière de 59€/j).

JE PARTICIPE !

POUR RECEVOIR VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE, CONTACTEZ :
Meriem Bouteria
mbouteria@artisanatpaysdelaloire.fr



FOCUS : LES ADDICTIONS AU TRAVAIL

Mieux prévenir pour mieux accompagner

Sources d'accidents et d'arrêts de travail, les addictions ont aussi pour conséquences la dégradation des relations et la performance au travail.

L'employeur doit mettre en place des mesures de prévention (obligation de résultat) pour assurer la sécurité sur le lieu de travail y compris pour les apprentis.

Les cinq Urma, la CMA, en partenariat avec l'Association Addictions France des Pays de la Loire, agissent en matière de prévention addictions au plus près des cibles. Afin de vous outiller et de vous aider dans cette démarche, le Guide « addictions à destination des maîtres d'apprentissage et employeurs » est à votre disposition sur simple demande. Des ateliers vous seront également proposés pour une prévention et un accompagnement efficaces.

Contacts : L'Urma de votre département ou Meriem Bouteria - mbouteria@artisanatpaysdelaloire.fr



Vu à la TV!

La Chocolatine, lauréate Pays de la Loire de l'émission « La Meilleure Boulangerie de France ».

Indépendance et excellence

Hélène Merlet est en BP charcutier-traiteur quand elle croise en 2001 le chemin d'Alexandre, ouvrier pâtissier dans la boulangerie d'à côté. Le couple se marie en mai 2005 et achète le mois suivant une boulangerie à Bouin. « Dès le début, notre objectif a été de nous installer ensemble, d'être nos propres patrons. »

La boulangerie recrute rapidement une apprentie en pâtisserie et un ouvrier boulanger. Six ans plus tard, le couple déménage et acquiert un ancien garage qu'il transforme en 2011. Une fois installée, l'équipe s'agrandit vite et le chiffre d'affaires double.

Aujourd'hui, la boulangerie compte 17 personnes : Hélène et Alexandre entourés de cinq apprentis, trois ouvriers boulangers, deux ouvriers pâtissiers, quatre vendeuses. Le couple emploie également une saisonnière pour les sandwiches. Une grande équipe, unie autour de valeurs communes. Dans un esprit familial, chacun veille à respecter les exigences de qualité. « Nous visons l'excellence dans tout ce que nous faisons. Tout est fait maison y compris les viennoiseries pur beurre. Nous privilégions les circuits courts, les produits labellisés AOP et



label Rouge. Nous sommes également "Boulangers de France". » Et les clients ne s'y trompent pas.

Coup d'accélérateur depuis l'émission

La clientèle est constituée de locaux et de gens de passage en direction de Noirmoutier ou l'Île d'Yeu. Le beau parcours des boulangers de Bouin dans l'émission « La Meilleure Boulangerie de France » diffusée sur M6 en début d'année a fait bondir la fréquentation de la boutique. Sur 130 boulangeries françaises en lice au départ (dont trois vendéennes), treize ont atteint la finale. Le couple, lauréat des Pays de la Loire, a été jusqu'en quarts de finale. Et s'est distingué avec la meilleure moyenne de la saison, un excellent 8,8/10.

« C'était magique : la rencontre avec les participants, la complicité avec l'équipe de tournage, les jurés... Notre seule déception a été de ne pas avoir pu regarder l'émission avec l'équipe autour d'un bon repas et partager ces émotions ensemble. »

Depuis leur passage télévisé, leur boulangerie ne désemplit pas. « Les commandes ont explosé, surtout sur les produits présentés dans l'émission. Pour le pain aux algues et au beurre d'huîtres, nous avons dû acheter un four pro-

fessionnel car Alexandre, qui ouvrait les huîtres à la main, ne pouvait plus tenir le rythme! » Cette dynamique se répercute aussi sur la fréquentation des commerces de la commune.

Les projets s'enchaînent

« Afin d'honorer nos commandes, nous pensons agrandir l'espace et nous concentrer sur une gamme fixe. Nous devons aussi gérer notre e-réputation, répondre aux commentaires et aux avis sur les réseaux sociaux ou Internet. Enfin, je souhaiterais faire évoluer la communication et le packaging des produits. D'ailleurs, je vais bientôt participer à une formation digitale sur les reels Instagram. » Un programme chargé pour ce couple d'hyperactifs, engagés et impliqués de tous côtés. Hélène Merlet est en effet vice-trésorière de l'association des commerçants de Bouin, administratrice au sein d'un groupe bancaire et correctrice d'exams en CAP pâtisserie. Alexandre est lui aussi examinateur pour les BM et CAP. Et il ne s'en cache pas, il rêve d'autres concours. Pourquoi pas participer à l'émission « Le Meilleur Pâtissiers les professionnels » ?

8 rue de Guitteny, 85230 Bouin
02 51 68 72 08

[f](#) @lachocolatinebouin
[i](#) @lachocolatinemaitreartisan



**BRAVO À NOS BOULANGERS
VENDEENS QUI ONT
REPRÉSENTÉ NOTRE
DÉPARTEMENT DANS
L'ÉMISSION!**

→ La boulangerie « Georges »
à Saint-Gilles-Croix-de-Vie,
tenue par Marion
et Mickaël Fortin
→ La boulangerie
« Au véritable four à bois »
à Challans, tenue par
Fabienne et Franck Burgaud



**En 3h30,
Sophie
a appris à
financer son
entreprise
et à trouver
des aides
pour les 5
prochaines
années.**

Parce que chaque artisan a des besoins particuliers,
découvrez les formations sur-mesure du Parcours
Créateur dans votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
Retrouvez plus d'informations sur **artisanat.fr**

UN TROPHÉE POUR ENCOURAGER l'entrepreneuriat au féminin

ENTREPRENEURES DE TALENT EN VENDEE. L'entrepreneuriat au féminin est une des clés de réussite de l'économie de notre territoire ainsi qu'un levier pour la compétitivité et pour l'emploi.

Porté par la CMA et la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité, le concours Entrepreneures de talent est organisé en partenariat avec BPI France, Cerfrance et BNP Paribas au niveau régional. Sur le département, il est piloté avec le concours historique du Rotary Club de La Roche-sur-Yon et soutenu par le Rotary des Sables d'Olonne, Initiative Vendée Terres et Littoral, France Active Pays de la Loire, Oryon, le CIDFF85 et la CCI. Entrepreneures de talent met à l'honneur des talents féminins en s'adressant à toutes les femmes dirigeantes d'entreprise, de toutes formes



juridiques et de toutes activités. Le concours comporte trois catégories dotées chacune d'un prix de 1500 €.
 → **Le Prix Jeunesse** : entrepreneures de moins de 30 ans.
 → **Le Prix Innovation** : projet innovant (innovation sociale, environnementale, RH, commerciale...).
 → **Le Prix Engagement** : entrepreneures engagées dans des projets

qui placent l'efficacité économique au service de l'intérêt général (dimension sociale, solidaire ou environnementale). Aux prix décernés au niveau départemental s'ajoute un prix régional. Malgré une organisation chamboulée par le contexte sanitaire, dix candidates présélectionnées sur dossier ont pu défendre leur projet le 29 mars dernier devant un jury de professionnels partenaires. Parmi elles, trois lauréates ont été désignées. L'identité des gagnantes départementales sera révélée cet été lors d'une remise de trophées prévue le 5 juillet et organisée dans le respect des mesures sanitaires imposées par le Gouvernement.

LES CANDIDATES AU TROPHÉE ENTREPRENEURES DE TALENT 2021

CATÉGORIE INNOVATION



Céline Alland, Drive des collines

Son concept de vente en ligne de produits 100 % locaux livrés directement dans le coffre du client rapproche les producteurs et les consommateurs sur le bocage vendéen.

CONTACT : 22 Piffecaud - 85510 Le Boupère - 06 87 78 45 62
 drivedescollines@gmail.com - <https://drivedescollines.fr>
 @drivedescollines



Céline Gourdeau, Tugs de Woufs en Folie

Comptable de formation, elle réalise sur commande et sur mesure des accessoires pour les animaux de compagnie (chiens et chats) : laisses, colliers, colliers anti-tiques sans produits chimiques, jeux.

CONTACT : 13B rue nationale 85570 L'Île-d'Elle - 06 72 22 12 43
 celine.gourdeau@laposte.net
 @tugsdewoufs



Cécile Guérin, Vos murs en scène

À la suite d'une formation de peintre décorateur, elle se spécialise en 2017 dans la réalisation de décors muraux personnalisés et le conseil en décoration d'intérieur.

Contact : 22 rue du petit bourbon 85200 Longèves - 06 23 61 22 29 - contact@vosmursenscene.com
<https://vosmursenscene.wixsite.com/vos-murs-en-scene>
 @vosmursenscene

CATÉGORIE JEUNESSE



Nina Danieau, Terranina

Céramiste depuis 2018, son travail s'inspire de motifs ethniques, alliance entre le brut de la terre et le brillant de l'émail.

CONTACT : 40 rue de Beaufort
85800 Saint-Gilles-Croix-de-Vie
07 68 85 12 62 - terraninaceramique@gmail.com
f @terrana - i @terranaaceramique



Manon Maurice, La Foll'Assiette

Riche d'une solide expérience de six ans en restauration, elle crée en 2019 son concept de bar à salades-traiteur dans le centre-ville de La Roche-sur-Yon.

CONTACT : 8 rue Salvador Allende
85000 La Roche-sur-Yon - 06 11 64 75 65
mauricemanon13@gmail.com - www.lafollassiette.fr
f @lafollassiette - i @la_foll_assiette



Mélanie Montassier, Boule de Campagne

Ancienne chargée de communication salariée et graphiste free-lance, elle met désormais ses compétences au service des professionnels(les) indépendants(es) en besoin de communication.

CONTACT : 36 rue des poilus 85000 La Roche-sur-Yon - 06 83 98 07 71
bouledecampagne@gmail.com - https://bouledecampagne.fr/
f @bouledecampagne - i @melanieclik

CATÉGORIE ENGAGEMENT



Fatiha Amokrane, La Vie Faty'le

Cette ex-athlète de haut niveau est accompagnante éducative et sociale, entraîneur d'athlétisme à la Mothe-Achard et à Moutiers-les-Mauxfaits, et coach pilates depuis un an.

Elle accompagne désormais des personnes à la fois fragilisées et valides.

CONTACT : 16 la mazurie 85190 Venansault
06 33 39 98 51 - amokranefatiha78@gmail.com
f @laviefatyle - i @laviefatyle



Emmanuelle Fouquet, Les Lunettes par Emmanuelle

Après une formation de lunetier, cette opticienne crée et fabrique à la main des montures de lunettes sur-mesure et personnalisées pour les particuliers et les professionnels

de l'optique, avec une démarche zéro déchet.

CONTACT : 24 rue Victor Hugo 85400 Luçon
06 75 61 33 77 - leslunettesparemmanuelle@gmail.com
f @LesLunettesParEmmanuellelunettessurmesure
i @les_lunettes_par_emmanuelle



Karine Margot, Miam'zelle Margot

Après 17 années d'expérience en cuisine, elle devient prestataire de services à la MFR de la Ferrière pour les repas du quotidien et ambassadrice des bonnes pratiques culinaires

(recyclage, anti-gaspi, hygiène).

CONTACT : 4 les Astiers 85310 La Chaize-le-Vicomte
06 73 66 18 48 - miamzellemargot@gmail.com
f @miamzellemargot



Vanessa Nocet, VN Socio Esthéticienne

Après plus de dix ans d'expérience en institut de beauté, elle devient socio-esthéticienne et pratique désormais des soins esthétiques auprès de publics en souffrance ou fragilisés physiquement,

psychiquement et/ou en détresse sociale.

CONTACT : 7 LD la chaussée 85260 L'Herbergement
06 28 66 67 01 - vanessan.socio.estheticienne@gmail.com
f Socio esthéticienne 85 Vendée Vanessa Nocet



SALLERTAINE

Commune vendéenne LABELLISÉE Ville et Métiers d'Art

Créé en 1992, le réseau Ville et Métiers d'Art regroupe aujourd'hui plus de 500 communes en France qui partagent une même vision des métiers d'art. Ces dernières mettent en œuvre des actions pour favoriser le développement et la transmission de savoir-faire d'exception : aide à l'installation de professionnels, promotion des métiers d'art et développement du tourisme culturel. Tous les cinq ans, un audit, réalisé par des experts et des professionnels, renouvelle ou non le label.

La ville de Sallertaine est aujourd'hui l'unique commune vendéenne labellisée Ville et Métiers d'Art. La commune a obtenu le label en 2010. Une certification qui récompense 25 années d'engagement et de collaboration étroite entre la municipalité et l'association L'île aux artisans créée en 1986 et coprésidée aujourd'hui par Delphine Charpentier, céramiste, et Bénédicte Macaire, bijoutière.



Depuis 1995, l'équipe municipale a en effet choisi de faire de sa commune une ville d'art. Sallertaine soutient ainsi l'installation permanente de professionnels en acquérant régulièrement des biens immobiliers qu'elle restaure et propose ensuite à des loyers avantageux (compter 1500 € par an environ pour un local neuf de 35 m² hors charges). La commune attache également beaucoup d'importance à la

UNE DIZAINE D'ARTISANS
PRÉSENTS À L'ANNÉE

Ils sont aujourd'hui dix artisans métiers d'art présents à l'année sur la commune de Sallertaine. En été, des saisonniers viennent compléter l'offre artistique et touristique. Durant la période estivale, la ville compte ainsi une vingtaine de professionnels au total, aux métiers divers et travaillant toutes les matières : céramiste, créatrice de bijoux, émailleuse sur cuivre, tourneur sur bois, créateur d'articles en cuir, peintre décoratrice, sculpteur, forge coutelière, créateur de jeux participatifs et colorés, maroquinier, artisan relieur, vannière, brodeuse d'art, souffleur de verre, etc.

Les animations estivales à Sallertaine

Les nocturnes estivales organisées tous les ans au sein de la commune sont annulées pour la deuxième année consécutive en raison des conditions sanitaires actuelles. Malgré cela, Sallertaine donne rendez-vous à ses visiteurs en juillet-août pour des événements artistiques accessibles à tous :

→ du 9 juillet au 27 août : les vendredis gourmands.

Un marché de producteurs locaux et ateliers d'artisans ouverts de 17h à 21h ;

→ pendant deux mois, les visiteurs pourront découvrir Sallertaine à l'occasion d'une balade artistique en extérieur : les ateliers des artisans, les sculptures ornementales, les galeries d'artistes peintres ou encore les expositions photos disséminées dans le village, y compris au sein de l'église romane du XII^e siècle, témoigneront de la richesse culturelle et artistique de la commune.

sélection des artisans qui s'installent sur son territoire : des professionnels des métiers d'art aux savoir-faire variés et travaillant différentes matières. En été, l'association propose des animations qui attirent un public adepte de tourisme culturel.

Une visibilité nationale

En intégrant le réseau Ville et Métiers d'Art, Sallertaine bénéficie d'une visibilité nationale. La commune n'étant pour le moment pas présente sur les réseaux sociaux, elle met en avant sa démarche et le savoir-faire de ses professionnels sur les canaux du réseau : chaîne Youtube, pages Facebook et Instagram. Désormais elle est aussi invitée à des Salons de villes partenaires comme Nantes ou Paris (Carrousel du Louvre) et sollicitée par des communes voisines intéressées par la démarche. C'est le cas par exemple des mairies de Bouchemaine (49) et de Pornic (44). Richard Billet, premier adjoint en charge du tourisme, de la culture et de la communication explique : « On sent une émulation positive, d'autres villages souhaitent entrer dans cette même dynamique. Pour aller plus loin, nous envisageons même la création d'une rencontre entre les professionnels des métiers d'art de toute la France, à Sallertaine. »

L'élu constate également une évolution dans la qualité des candi-



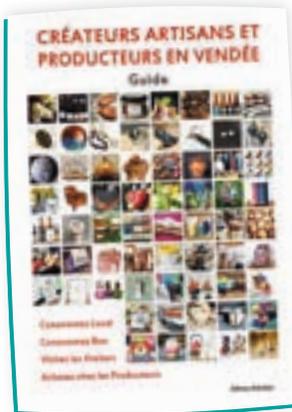
datures reçues par la municipalité depuis la labellisation : « Des professionnels avec des projets sérieux, qui attirent une clientèle avec des moyens financiers adaptés, bien souvent des CSP+. » Tout le monde y trouve son compte, les artisans comme la commune. « En faisant la promotion de leur savoir-faire, les professionnels présents à l'année à Sallertaine

valorisent aussi la ville et ses commerces. Les restaurateurs ou les lieux d'hébergement bénéficient indirectement de cet attrait touristique. » La crise sanitaire a aussi démontré le lien fort qui unit la municipalité aux artisans métiers d'art. « Pendant cette période difficile où ils n'ont pas pu travailler, la mairie a réduit le loyer de leur atelier. »

ARTISANS D'ART, VOUS SOUHAITEZ VOUS INSTALLER À SALLERTAINÉ OU FAIRE UNE SAISON DANS LA COMMUNE ?

Mosaïstes, ferronniers, sabotiers... La commune cherche à accueillir la plus grande diversité de métiers et de matières possibles ! Contactez la mairie de Sallertaine et déposez votre dossier de candidature auprès de M^{me} Erika Tessier : 0251355181 - tourisme@sallertaine.fr

Guide : UNE NOUVELLE VITRINE pour les artisans et créateurs de Vendée



Qui sont les exposants de nos marchés de Vendée ?

En parcourant le guide « Créateurs Artisans et Producteurs en Vendée », vous pourrez désormais le savoir et découvrir la centaine d'artisans et de professionnels des métiers d'art qui animent vos marchés. C'est avec enthousiasme qu'ils ont accepté de participer à la création et à l'édition de ce guide inédit soutenu par la Mission Pays de la Loire des métiers d'art de la chambre de métiers et de l'artisanat.

Paru au mois d'avril, le guide a été tiré pour sa première édition à 12 000 exemplaires sur le département. Il est vendu au prix de 3 € dans les offices de tourisme, les grandes surfaces spécialisées (Fnac, Maison de la presse) ou les rayons culture des grandes surfaces. L'initiative est venue de Caroline Mennefile, sculptrice et artiste peintre, et de Michel Benéteau, photographe et créateur graphique. Le couple a imaginé ce guide comme une vitrine des métiers d'art et de l'artisanat en version papier, à la

fois alternative et complément aux recherches sur Internet. Chaque page présente et illustre par de très belles photos le savoir-faire d'un créateur, artisan, artisan d'art, voire les produits d'un producteur local. L'adresse et le contact du professionnel sont également renseignés. Le guide est un véritable annuaire des artisans créateurs et producteurs sur le département. Il offre une visibilité bienvenue qui satisfait tous les publics : de l'artisan mis en valeur aux Vendéens soucieux de consommer local et durable, en

passant par les touristes ravis de découvrir les producteurs et de visiter les ateliers sur leur lieu de vacances.

Retrouvez-le lors du prochain marché organisé par les créateurs, artisans et les producteurs vendéens dimanche 11 juillet 2021, sur l'ancien site du Potager extraordinaire, à La Mothe-Achard.

EN TANT QUE PROFESSIONNEL(LE), vous êtes intéressé(e) par l'achat-revente du guide ? Contactez l'association sur lamiission@orange.fr ou au 0619 053115

La réparation d'objets, le réemploi de matières dans vos créations et le développement durable vous parlent ? Vous pouvez retrouver dans le guide une double page dédiée au réseau Répar'acteurs et à la marque Éco-défis® de la CMA.

LES RÉPAR'ACTEURS

« Réparer pour consommer moins et dépenser mieux. » C'est le réseau des dirigeants des métiers de la réparation qui partagent les valeurs de la consommation responsable, qui assurent la promotion de la réparation et qui valorisent les services de proximité. Adhérer au réseau, c'est bénéficier d'un accompagnement individuel pour booster l'entreprise, assister à des formations collectives et profiter d'une visibilité accrue sur les solutions que vous mettez en place.



LA MARQUE ÉCO-DÉFIS

La marque Éco-défis® valorise les entreprises qui mettent en place des actions concrètes en faveur de l'environnement autour de sept thématiques : déchets, emballages, énergie, mobilité, eau, produits et sociétal-durable. Réduction des déchets, usage de véhicules propres, mutualisation de vos achats, etc. Vous souhaitez poursuivre et valoriser vos actions ? Obtenez une évaluation de vos points forts et de vos pistes de progrès !



Contactez-nous : developpementdurable85@artisanatpaysdelaloire.fr

CRISE ÉCONOMIQUE

La bonne occasion pour reprendre une entreprise ?

Si, côté obscur, les confinements et les baisses d'activité risquent de conduire de nombreux chefs d'entreprise au redressement ou à la liquidation judiciaires, d'autres peuvent y voir l'opportunité de reprises à moindre coût, de développer leur activité et, à terme, de sauver des savoir-faire et des emplois. *Laetitia Muller*

Trouvez les actifs en vente

Pour être informé des entreprises à reprendre, les mandataires judiciaires ont mis en place une plateforme en ligne : ventes-actifs.cnajmj.fr. Chacun peut y consulter l'ensemble des actifs en vente : fonds de commerce, immeuble, matériel... Séduit par un actif ? Pour avoir plus d'informations, il suffit de télécharger son cahier des charges ou, à défaut, de contacter l'administrateur ou le liquidateur. Le site www.infogreffe.fr/calendrierdesaudiences permet, quant à lui, d'être informé en amont sur l'entreprise (ancien dirigeant, nombre de salariés, etc.). Les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) mettent également à votre disposition une bourse nationale d'opportunités artisanales (entreprendre.artisanat.fr). Cette plateforme nationale de rapprochement entre cédants et repreneurs répertorie quelque 6 000 offres. Si vous êtes convaincu par un actif, mesurer les risques liés à l'opération de reprise, éviter les pièges et anticiper les démarches devant le tribunal sont des préalables nécessaires au dépôt de votre offre.

Avant l'offre, mesurez les risques

Pour savoir si l'entreprise est « redressable », un examen des comptes permettra d'identifier les causes des difficultés et déterminer comment faire mieux, là où un autre a échoué. Si l'entreprise compte des salariés, il convient d'étudier les contrats de travail et l'absence de contentieux prud'homal. En cas de reprise d'un fonds

Évolution en vue...

Romain Grau, député des Pyrénées-Orientales, préside depuis janvier la mission d'information sur les entreprises en difficulté du fait de la crise. Il plaide pour des rachats d'entreprises facilités grâce à un allègement des contraintes administratives, juridiques et fiscales.

de commerce, l'examen du bail révélera le montant du loyer, des charges et l'existence éventuelle de clauses qui engagent le repreneur. Les conseils d'experts peuvent être utiles, notamment ceux des conseillers des CMA, tout comme un échange avec l'ancien dirigeant.

Formulez au mieux votre offre de reprise

Une fois convaincu, l'acheteur pourra présenter une offre. Cette étape est jalonnée de nombreuses formalités et conditions juridiques.

L'offre de reprise doit préciser ainsi le prix ferme et définitif, les modalités de règlement, un prévisionnel d'exploitation, la date envisagée pour la reprise avec les perspectives d'emploi, ainsi qu'un ensemble de précisions sur le repreneur et les garanties qu'il offre. La démarche est importante puisqu'une offre de reprise est intangible, irrévocable et soumise à un délai impératif. Toutes les offres sont ensuite étudiées lors d'une audience par le juge-commissaire à la procédure. En général, l'offre retenue est celle qui reprend le plus de salariés au meilleur prix. Le repreneur présent à l'audience le deviendra officiellement via une ordonnance de cession.



LIBRE DE DROITS NE VEUT PAS DIRE GRATUIT

Dans les banques d'images sur Internet, ne confondez pas « image libre de droits » et « image gratuite ». Payer une image peut permettre une utilisation illimitée.

PRIVILÉGIEZ VOS PROPRES CLICHÉS

Pour une communication à moindre coût : pensez aux banques d'images gratuites comme Wikimedia ou, pour éviter tout souci et miser sur l'originalité, aux images que vous avez vous-même réalisées.

ATTENTION AU DROIT À L'IMAGE

Prendre en photo un individu dans un lieu privé sans son consentement est puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. La peine est la même si cette image est conservée ou portée à la connaissance du public.

LECTURE RAPIDE

Communication : quelles images et photos avez-vous le droit d'utiliser ?

Une image trouvée sur Internet illustrerait parfaitement une publicité pour votre entreprise ? Vigilance : ces visuels, tout comme les photos réalisées par vos soins, sont soumis à des droits d'auteur et à des droits à l'image. Le point sur les règles applicables avant de réaliser des outils de communication à moindre coût... *Laetitia Muller*

Qu'est-ce que le droit à l'image ?

L'article 9 alinéa 1 du Code civil précise que « chacun a droit au respect de sa vie privée ». La jurisprudence a bâti, sur cette base, le droit à l'image, qui permet à toute personne, célèbre ou pas, de s'opposer à la captation, la diffusion et la fixation de son image sans son accord et préalable et exprès, quels que soient le lieu et le support : site Internet, publicité ou affiche. En cas de problème, le chef d'entreprise artisanale devra prouver qu'il possède une autorisation écrite de l'intéressé. À défaut, il encourt non seulement des sanctions civiles avec un retrait des photos et l'octroi de dommages-intérêts, mais également des sanctions pénales : des amendes qui, selon l'infraction, oscillent entre 15 000 et 45 000 €, voire une peine d'un an d'emprisonnement. S'agissant des visuels glanés sur le Net, ils ne sont pas libres de droit par défaut ! Derrière toute image se cache un auteur qui mérite une rémunération.

À quoi correspondent les droits d'auteur ?

Dès lors que vous prenez une photo, vous en devenez l'auteur et elle vous appartient, même si vous la postez sur Internet. Ainsi, toutes les images trouvées sur le web appartiennent à leur auteur et sont inutilisables sans son accord. Il en va de même en cas de modification d'une image trouvée, votre création par l'ajout de commentaires ou de couleurs n'en fait pas votre propriété. Au contraire, vous violez les droits de l'auteur. Ce délit de contrefaçon est puni d'une peine de 300 000 € d'amende et de trois ans d'emprisonnement (art. L. 335-2 s. CPI).

Comment trouver des images libres de droits ?

Le plus commode est d'utiliser des images dont vous êtes l'auteur. Votre liberté reste néanmoins conditionnée au respect des règles de droit évoquées en amont. Il est également possible de demander l'accord de l'auteur de l'image. Une autre option consiste à utiliser une

image libre de droits en vous rendant sur des banques d'images gratuites, comme Wikimedia (commons.wikimedia.org) ou payantes (stock.adobe.com¹, fr.depositphotos.com² ou shutterstock.com³). L'utilisation pour un usage commercial est alors libre et illimitée. Les licences d'image peuvent aussi être intéressantes. Le moteur de recherche Creative Commons permet par exemple à ses auteurs de libérer les droits d'une image dont ils sont propriétaires, avec sept licences différentes qui ont toutes en commun une utilisation libre et illimitée (search.creativecommons.org). Enfin, si vous voulez être sûr de la qualité et de la singularité de vos images, faites appel à des artisans dont c'est le cœur de métier : vos confrères photographes !

1. Quelques visuels gratuits y sont téléchargeables, les autres sont disponibles sur abonnement ou via des packs de crédits. **2.** Abonnement mensuel (à partir de 29 € les 30 images) ou à la demande (à partir de 36 € les trois images). **3.** Dix images gratuites le 1^{er} mois puis abonnement annuel (29 €/mois pour 10 images/mois).

Commerce à distance : changements de TVA au 1^{er} juillet 2021 !

La réglementation qui régit la TVA intracommunautaire change à compter du 1^{er} juillet. Pour simplifier les obligations déclaratives et de paiement, le mini-guichet qui s'applique déjà aux prestations par voie électronique est étendu aux ventes de biens et de services. Faisons le point. *Loetitia Muller*



Un guichet unique pour simplifier les échanges

« OSS-IOSS ». Ce n'est pas le nom d'un énième film d'espionnage mais celui du nouveau guichet unique de TVA mis en place à compter du 1^{er} juillet ! Dans sa version longue « One-Stop-Shop - Import One-Stop-Shop » régit ainsi les ventes en ligne transfrontalières auprès des clients particuliers (non assujettis à la TVA). Le but est d'éviter les lourdeurs administratives.

L'inscription à l'OSS-IOSS est possible depuis le 22 avril 2021 (sur www.impots.gouv.fr, via son espace professionnel). Le chef d'entreprise artisanale ou le micro-entrepreneur agit lui-même sur son compte pour mettre à jour les données d'inscription ou se désinscrire. Le système permet de déclarer et payer la TVA due dans le pays du client, en Union européenne (UE), en une seule et même déclaration depuis son compte en ligne. Autre avantage : les entreprises qui optent pour ce dispositif ne sont plus tenues de s'immatriculer auprès des administrations fiscales de chaque État membre pour déclarer et payer la TVA. Désormais, elles peuvent le faire auprès d'un seul État membre via le guichet unique.

Baisse du seuil des exportations, nouvelles règles pour les importations

Les ventes à distance des professionnels aux particuliers sont désormais taxées dans le pays d'arrivée, si le chiffre d'affaires (CA) du vendeur dépasse la barre des 10 000 €. Ainsi, l'ébéniste qui vend un meuble en Italie payera la TVA dans ce pays, s'il y a réalisé un CA supérieur au seuil. Côté importations, les biens d'une valeur inférieure à 150 € bénéficient du nouveau régime simplifié. Le délai de dépôt de la déclaration et de correction passe dans ce cas à un mois. De même, le vendeur collecte la TVA au taux qui s'applique dans le pays de destination. Signalons que l'exonération de TVA lors de l'importation de biens inférieurs à 22 € est supprimée.

Et pour les professionnels hors UE ?

L'intermédiaire est obligatoire. Un vendeur professionnel situé hors de l'Union européenne devra désigner un intermédiaire au sein de l'UE pour collecter la TVA à sa place. À l'inverse, lors d'une importation d'un pays hors UE, une exonération de TVA est mise en place afin de supprimer une double imposition.

30 juin 2021 : date limite pour étaler le paiement des impôts de 2020 !

Les artisans et commerçants, quel que soit leur secteur d'activité peuvent étaler, sur une durée maximale de trois ans, le paiement des impôts dus au titre de 2020. Parmi les contributions concernées figurent notamment la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), l'impôt sur les sociétés (IS) et l'impôt sur les revenus des entrepreneurs individuels. Cette mesure concerne les chefs d'entreprise qui ont démarré leur activité au plus tard en 2019. Issue d'un texte d'août 2020 elle a été étendue par un décret du 26 mars dernier.

Pour bénéficier d'un plan de règlement : complétez le formulaire de demande disponible sur le site impots.gouv.fr et adressez-le au service des impôts des entreprises avant le 30 juin 2021.

Reprise d'un fonds de commerce en 2020 : avez-vous droit à cette nouvelle aide ?

Un décret du 20 mai 2021 institue une nouvelle aide pour soutenir les entreprises ayant acquis un fonds de commerce entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2020, et dont l'activité a été fauchée en plein vol par la crise sanitaire. *Loetitia Muller*

Quelles sont les conditions pour bénéficier de l'aide au premier semestre 2021 ?

Évidemment, il faut avoir acquis au moins un fonds de commerce entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2020 (preuve par un acte authentique de vente ou un acte sous seing privé enregistré auprès du service des impôts) et en être toujours propriétaire à la date de dépôt de la demande d'aide.

L'entreprise doit en outre avoir été créée au plus tard le 31 décembre 2020. Son activité doit être restée la même après son achat et avoir été interdite d'accueil du public sans interruption entre le 1^{er} novembre 2020, ou la date d'achat du fonds, et le 1^{er} mai 2021. Son CA doit être nul et le fonds repris ne doit ni être

contrôlé par une autre entreprise ni contrôler lui-même une autre entreprise.

La conclusion d'une convention entre l'entreprise et l'autorité administrative est impérative afin de bénéficier de cette aide. L'accord précisera les modalités de versement et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Quel est le montant de cette nouvelle aide ?

Le montant de la subvention est égal à 70 % de l'opposé mathématique de l'EBE (excédent brut d'exploitation) coûts fixes constaté au cours de la période éligible : le calcul doit être réalisé par un expert-comptable ! Ce taux est rehaussé à 90 % pour les petites entreprises*.

Comment faire sa demande ?

Par voie dématérialisée, sur l'espace « professionnel » du site www.impots.gouv.fr. Elle doit être déposée entre le 15 juillet 2021 et le 1^{er} septembre 2021, accompagnée des justificatifs suivants :

- une déclaration sur l'honneur attestant que l'entreprise remplit les conditions requises (modèle disponible sur www.impots.gouv.fr) ;
- le calcul de l'EBE coûts fixes rempli sur le formulaire mis à disposition par la direction générale des finances publiques (DGFiP) sur www.impots.gouv.fr ;
- la balance générale 2021 pour la période éligible et la balance générale pour l'année 2020 ;
- une attestation d'un expert-comptable, tiers de confiance, qui certifie l'EBE coûts fixes pour la période

éligible, le CA à 0 € pour l'année 2020 égal et enfin le numéro professionnel de l'expert-comptable ;

- la copie de l'acte de vente du fonds de commerce ;
- les coordonnées bancaires de l'entreprise.

D'autres obligations sont dévolues à l'expert-comptable telles que la connaissance du plafond de l'aide par le demandeur.

En outre, il convient également de transmettre une attestation précisant si l'entreprise a reçu ou non une aide liée au régime temporaire Covid-19 à la date de signature de la déclaration.

Attention : ces attestations doivent être conformes au modèle établi par la DGFiP disponible sur le site www.impots.gouv.fr.

Comment l'aide sera-t-elle versée ?

Directement sur le compte bancaire indiqué par l'entreprise.

Point de vigilance : Eu égard au montant des aides, des contrôles peuvent être réalisés. La DGFiP conservera les dossiers de demande de cette aide durant dix ans à compter de la date de versement.

Durant toute cette période, les services des finances publiques peuvent demander aux chefs d'entreprise des informations et autres justificatifs.

Le délai de réponse est d'un mois. Évidemment, si des irrégularités devaient être constatées, la sanction serait la récupération des sommes.

* Au sens de la réglementation européenne : celles occupant moins de 50 personnes avec un CA annuel ou un total du bilan annuel inférieur ou égal à 10 M€.



COTISATIONS SOCIALES. Difficile pour un travailleur indépendant de comprendre son bordereau de cotisations sociales. La tâche est d'autant plus ardue que le montant inscrit en comptabilité ne correspond pas aux sommes appelées par la Sécurité sociale des indépendants (SSI).

Decryptage de Serge Thomas, conseiller d'entreprise de Cerfrance des Savoie

AU SECOURS, je ne comprends pas mon bordereau !



LES COTISATIONS DÉDUITES DE MON BÉNÉFICE NE CORRESPONDENT PAS AUX SOMMES PAYÉES À LA SSI. QUI SE TROMPE : LA SÉCU OU MON COMPTABLE ?

Les deux montants sont exacts, mais renvoient à des logiques différentes. Commençons par la comptabilité. La somme inscrite en comptabilité correspond à une charge, c'est-à-dire aux cotisations dues sur la base du bénéfice de l'exercice que l'on est en train de clôturer. Pour la SSI, l'approche est différente. Cet organisme ne dispose pas en « temps réel » de votre revenu. Un indépendant qui clôture ses comptes au mois de décembre 2020 déclare son bénéfice en mai 2021. Conséquence : la SSI n'est pas en mesure de calculer les cotisations 2020 avant l'année 2021. Ce décalage, entre constatation comptable du bénéfice et prise en compte par la SSI, explique que les montants décaissés ne correspondent pas aux montants comptabilisés.

À QUOI CORRESPONDENT LES APPELS DE COTISATIONS DE LA SSI ?

Les cotisations de l'année en cours sont déterminées à partir des revenus des exercices précédents puis régularisées sur les exercices suivants. Le bordereau de cotisation des travailleurs indépendants combine à la fois des cotisations provisionnelles et des cotisations de régularisation. Tentons de mieux comprendre avec un exemple... Les cotisations du premier semestre 2021 sont calculées à titre provisionnel sur la base du dernier revenu connu, à savoir le revenu 2019 (le revenu de l'année 2020 n'est pas connu au moment de l'appel de cotisations émis début 2021). Dans un second temps (second semestre 2021), les cotisations provisionnelles 2021 sont ajustées à la hausse ou à la baisse en fonction du revenu (désormais connu) de l'année 2020. S'ajoute également la régularisation des cotisations appelées en 2020 qui étaient elles-mêmes calculées sur le revenu 2019. Qui oserait dire que cette mécanique est simple à comprendre ?

LORSQUE LE REVENU DIMINUE, EST-ON OBLIGÉ D'ATTENDRE PRÈS D'UN AN POUR ÊTRE REMBOURSÉ D'UN TROP PAYÉ PAR LA SSI ?

Face à des revenus d'activité fluctuants vous avez la possibilité de « moduler » le revenu pris en compte pour le calcul des cotisations en transmettant à la SSI un revenu estimé. Cette modulation est simple à mettre en œuvre (« Mon compte » sur www.secu-independants.fr) et permet entre autres de ne pas faire « d'avance de trésorerie » sur une trop longue période, notamment lorsque les revenus sont orientés à la baisse.

JE N'AI PAS DE REVENU ET POURTANT JE PAYE DES COTISATIONS ?

Effectivement, dans la mesure où vous êtes travailleur indépendant, l'absence de revenu se traduira par le paiement de cotisations sociales minimales. Ces cotisations permettent une protection sociale. Leur montant représente près de 1 200 € par an. En contrepartie, elles valident notamment trois trimestres de retraite et assurent un montant d'indemnités journalières de 22,54 € par jour en cas d'arrêt de travail.

LES CONSEILLERS CERFRANCE sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches partout en France (700 agences) : www.cerfrance.fr

CERFRANCE
entreprendre, ensemble

Volume utile :
3,3 m³
Dimensions :
4 393 x 2 079 x 1 850 mm

Motorisations :
1.3 Tce 100 / 1.5 dCi 75
et 95 ch
Vitesse maxi :
148 à 167 km/h



RENAULT EXPRESS VAN

PTAC : 2.0 T
Charge utile maxi :
780 kg

Une fourgonnette simple et efficace

L'Express Van vient compléter la gamme d'utilitaires Renault en dessous du nouveau Kangoo. Simple, pratique et pragmatique, cette fourgonnette offre un volume utile de 3,3 m³ et une charge utile maxi de 780 kg. Son argument massue : un tarif à partir de 17 500 € HT en essence et 17 900 € HT en diesel.

Guillaume Geneste

Deux diesels et un essence

Le Renault Express peut recevoir deux blocs-moteur : le 1,3 l Tce essence de 100 ch et le 1.5 dCi (75 et 95 ch). Le moteur essence est particulièrement plaisant, mais plus gourmand ! Cette solution reste intéressante pour son prix et, à l'avenir, pour pénétrer dans les villes ayant interdit les diesels.

En attendant, la majorité des ventes sera le fait des 1.5 dCi 75 et 95 ch. Si le premier a une vocation urbaine, le second affiche une belle polyvalence.



Plaisante à conduire

L'Express se révèle plaisant à conduire. Malgré une insonorisation moyenne, les suspensions allient confort et tenue de route. Le volant est réglable en hauteur uniquement mais, comme le siège conducteur l'est aussi, cela permet de trouver une bonne position de conduite. L'ergonomie des commandes est bonne mis à part l'implantation du levier de vitesse, trop bas. Rien qui ne remette en cause la pertinence de cette fourgonnette au très bon rapport prix/prestations !

Un intérieur plaisant

La planche de bord reprend l'esprit de celle des dernières autos de la marque même si le plastique dur reste omniprésent. L'Express Van offre de nombreux espaces de rangement, très pratiques au quotidien, y compris celui placé au-dessus du tableau de bord, qui intègre deux prises USB et une prise 12 V. Il est aussi possible de disposer, en option, d'une recharge par induction, d'une caméra de recul, d'un rétroviseur virtuel ou de la navigation.



PHOTOS : © RENAULT

 Rapport prix/prestations
 Agrément Tce 100

 Volant réglable en hauteur uniquement
Emplacement levier de vitesse

À PARTIR DE 17 500 € HT



L'EXPERT
Cécile François,
directrice Prestataires
et achats chez
Mondial Assistance

LES SINISTRES DES UNS FONT LES AFFAIRES DES AUTRES

Devenir prestataire pour une compagnie D'ASSISTANCE

Lorsqu'un sinistre survient, l'assureur fait intervenir un professionnel chez son assuré, en lien avec sa couverture : serrurier, plombier, électricien, vitrier, menuisier, chauffagiste, etc. Peut-être vous ? Voici quelques éléments de discernement.

Sophie de Courtivron

1 Pour qui ?

« Nous avons entre 2500 et 2800 artisans sur le territoire, multi ou mono-prestation, pose Cécile François, directrice Prestataires et achats chez Mondial Assistance*.

Notre réseau est un maillage tissé de façon à avoir un prestataire tous les 20 kilomètres. » Si les assureurs peuvent « recruter » les artisans en direct, ils passent aussi, sporadiquement ou intégralement, par des réseaux de professionnels qualifiés déjà constitués (comme Plombier.com, Carglass maison, etc.).

3 Des obligations

Chez les assureurs contactés dans le cadre de cet article, les prestations des entreprises auprès des assurés sont suivies et notées.

« Chaque sinistre donne lieu à une enquête qualité. Les entreprises sont notées par le bénéficiaire de la prestation (si leur note est inférieure ou égale à 3, elles sont rappelées dans une démarche d'amélioration continue). S'il y a eu des dysfonctionnements, nous recommandons à nos prestataires d'appeler nos plateaux afin de conseiller le client final sur la meilleure solution à apporter. Nous comptons sur nos prestataires pour nous signaler toute suspicion de fraude potentielle. » Dans le cadre de sa démarche qualité, Mondial Assistance effectue des audits sur site auprès de ses artisans; « tous les ans pour les grosses structures, tous les trois ans pour les TPE ».

2 Des critères qualitatifs

Les interventions étant plutôt des urgences, les entreprises doivent être structurées en conséquence. Chez Mondial Assistance, « il nous faut une disponibilité 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24; nous nous assurons bien sûr que les entreprises sont à jour de leur conformité administrative (assurances, relevés Urssaf, bilans...). Nos artisans doivent respecter notre mode opératoire et les niveaux de service attendus (réactivité après un contact établi, soit informatiquement soit vocalement) ».

Les assureurs ne sont pas des places de marché : quand une demande d'intervention a lieu, un seul artisan est ciblé et a un délai pour répondre.

4 Des avantages

Les assureurs recherchent des partenaires à long terme. En plus d'avoir ainsi une activité récurrente, dont le règlement est assuré, le fait d'aller chez le client peut apporter aux artisans des prestations additionnelles. « Il est difficile de normaliser les tarifs car le prix de la main-d'œuvre varie selon les régions, c'est une négociation avec chaque partenaire », précise Cécile François. Le fait d'être en lien avec un grand groupe peut générer certaines sollicitations (facultatives). « Nous organisons parfois des animations réseau selon certaines thématiques. Début 2020, nous avons demandé à des prestataires de différentes régions de travailler sur nos nouveaux services, dans une dynamique de cocréation (définir la forfaitisation d'un certain nombre de prix, comment les qualifier, etc.). »

* Marque d'Allianz Partners.

Pour devenir prestataire, allez voir les sites des assureurs.

Allianz Partners

www.allianz-partners.fr/nous-connaître/notre-reseau-de-prestataires.html

Fidelia (Covéa, groupe d'assurance mutualiste qui comprend notamment MAAF, MMA et GMF)

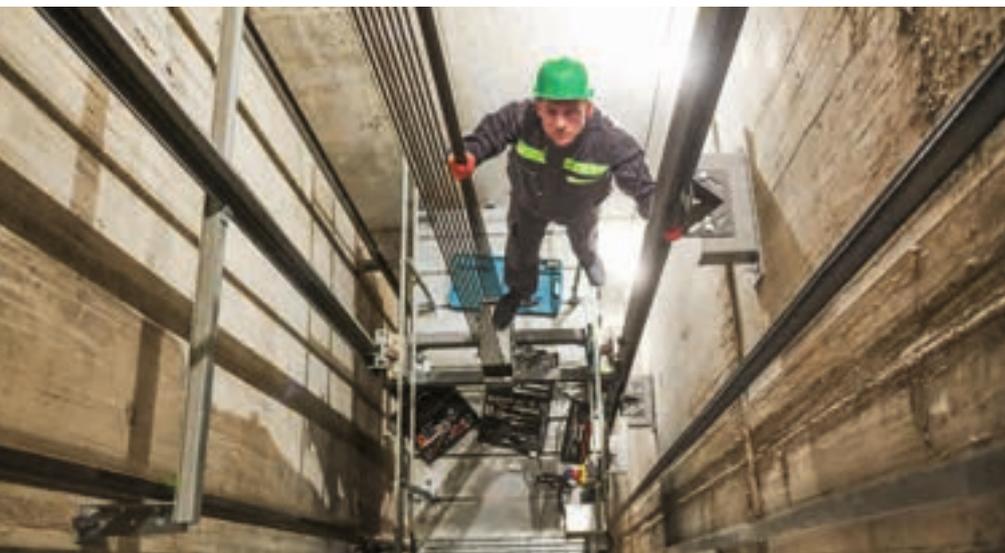
www.fidelia-assistance.fr/nos-prestataires/prestataire.html



Nathalie Lecacheux

Présidente de la Commission PME
de la Fédération des Ascenseurs

« Nos techniciens travaillent
7 jours sur 7 et 24 h sur 24.
La digitalisation ne supprimera
jamais la maintenance physique,
il faudra toujours aller
sur place. »



© KADMY

ASCENSORISTES

DES PERSPECTIVES À LA HAUTEUR

La France est l'un des pays les moins équipés d'Europe en ascenseurs. Avec ce parc faible, le vieillissement de la population et la tendance au maintien à domicile, les signaux sont au vert. Maintenance, dépannage, modernisation... Voilà un métier qui n'a pas fini de nous envoyer en l'air ! *Sophie de Courtivron*

Il y a 700 000 ascenseurs en France, gérés par des entreprises indépendantes ou par les majors du secteur : Otis, ThyssenKrupp, Schindler, Kone et Orna. La Fédération des Ascenseurs les regroupe. « Nous avons longtemps été en opposition mais c'est fini ; nous avons besoin des uns et des autres pour faire avancer la profession », pose Nathalie Lecacheux, PDG de Sietram & Co et présidente de la Commission PME de la fédération, qui représente 90 % du secteur (dont 165 PME). « Les ascensoristes sont devenus des professionnels de toutes les mobilités verticales : monte-escalier, monte-charge, monte-voiture... Nos activités évoluent énormément. » Ce métier d'avenir a besoin de mains.

AVIS À LA JEUNESSE !

On devient ascensoriste notamment via l'Éducation nationale, en intégrant l'un des 18 lycées proposant la Mention complémentaire technicien ascensoriste, post-bac pro ; ou encore via la formation professionnelle par apprentissage (CQPM de technicien de maintenance en ascenseurs*). « Nous avons environ 400 diplômés par an... mais nous créons 1 500 embauches », précise Nathalie Lecacheux. Des débouchés non sans atouts : les jeunes

rejoindront des entreprises non délocalisables (les ascenseurs ne bougent pas), et ne se laisseront pas d'un métier qui, lui, bouge, se digitalise et innove en permanence.

L'ASCENSEUR DU FUTUR

« Pour innover, nous travaillons en partenariat avec nos fournisseurs, qui sont les mêmes depuis des années », évoque Siegrid Chané, dirigeante de l'entreprise artisanale Ciel Ascenseurs (six personnes), située à Saint-André-de-la-Roche (Alpes-Maritimes), qui fabrique des produits design et élégants. Pour éviter toute contamination virale par le toucher, l'entreprise propose ainsi quatre solutions : « La commande par le pied, l'appel par bouton infrarouge et approche du doigt, le QR-Code placé près du bouton, qui permet d'accéder aux commandes de l'ascenseur via une application, et la commande vocale ». Les innovations peuvent aussi être en lien avec la maintenance dite « prédictive » (capteurs pour anticiper la panne). Une maintenance qui est au cœur du métier et qui fait de l'ascenseur, comme le souligne Nathalie Lecacheux, « le moyen de transport le plus sûr au monde » !

* Certificat de qualification paritaire de la métallurgie. CFA de Tours et LEA-CFI de Gennevilliers.

500

ascensoristes indépendants
en France

2,43 MDS D'€

C'est le chiffre d'affaires
de la profession

70 A 80 %

d'emplois dans les
majors du secteur

Source : Fédération des Ascenseurs.

ARTISANS TONNELIERS

LES CRÉATEURS DE GOÛTS

En France, la trace des premiers grands contenants, en terre cuite ou en bois, remonte à plus de 2 000 ans. Le pays est aujourd'hui le premier fabricant de fûts à vin et spiritueux dans le monde. Quarante ans de recherche, une matière première de qualité et un savoir-faire inégalé et inégalable font du tonneau français un produit haut de gamme au rayonnement international.

Isabelle Flayoux

« **L**e savoir-faire d'excellence de ce métier ancien a été sauvegardé grâce aux régions viticoles et à l'exigence des grandes maisons », présente Jean-Luc Sylvain, président de la Fédération des Tonneliers de France (FTF). Pays de référence, la France produit plus de 650 000 fûts par an, dont 70 % partent à l'étranger. « Tous les vins haut de gamme à travers le monde sont élevés dans une barrique en chêne fabriquée sur mesure et manuellement dans l'Hexagone. » La force des tonneliers tient en partie à la présence en nombre d'une matière première aux vertus reconnues, et cultivée depuis des siècles sur le territoire : « L'essence qui convient le mieux à l'élevage des vins et spiritueux est le chêne. Il délivre le potentiel d'un cépage et d'un terroir. »

OBJECTIF : SUBLIMER LE VIN

Dans les années 1980, la diversité des origines des chênes pédonculés et sessiles, les deux variétés utilisées en tonnellerie, a conduit les instituts œnologiques à lancer des travaux. « Les recherches ont mis en exergue les caractéristiques de chaque variété. L'impact sur le vin dépend à la fois de critères botaniques et géographiques. Depuis, le métier a évolué. » En collaboration avec le viticulteur, le tonnelier sélectionne le chêne en fonction du cépage, du vin

ou du pays producteur. Ils évaluent ensemble le temps de séchage des merrains (pièces de bois) pour arriver au degré de maturation souhaité. Ensuite, chaque geste compte. Le bois fendu est assemblé en forme de « rose ». Le galbe s'obtient en plaçant un brasero à l'intérieur. Par un procédé d'humidification et de chauffe, l'ensemble s'assouplit pour être cintré avant une seconde chauffe qui participera à la complexité du vin. « Cette étape est aussi menée en concertation avec le client. L'intérieur du fût est chauffé tout doucement. Le degré de dégradation est choisi selon le cépage et les arômes attendus. »

UN MÉTIER NOBLE ET RECHERCHÉ

La majorité des diplômés des trois écoles (Beaune, Bordeaux et Cognac) accède rapidement à un emploi. « Le tonnelier est un des acteurs essentiels de la vinification. C'est un métier à part entière, et spécifique à la France, qui garantit un accès à l'emploi. 45 apprentis de 16 à 29 ans et des personnes en reconversion professionnelle ont intégré notre CFA en septembre », explique Lucile Bec, conseillère formation du Campus des métiers de Cognac (16). « La fédération est très attentive à la formation. C'est un métier de haute couture exercé par des gens de savoir-faire », conclut Jean-Luc Sylvain.



Jean-Luc Sylvain

Président de la Fédération des Tonneliers de France

« Tout l'art du tonnelier est de permettre le mariage idéal entre le chêne et le vin. »



© FTF - TONNELLERIE BILLON

www.tonneliersdefrance.fr - cma-charente.fr/Tonnellerie



« Nous n'excluons aucun partenariat avec des créateurs pour rester dans des tendances de mode qui plaisent aussi bien aux petites filles qu'à leur maman. »

USINE À POUPONS

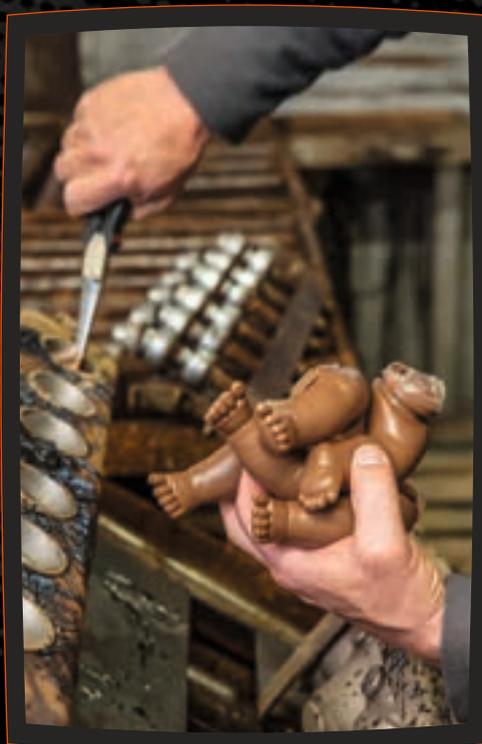
PETITCOLLIN – FABRICATION DE POUPÉES

Chauffée, soufflée, moulée, sablée. Savamment assemblée, coiffée, habillée. Depuis 1860, la poupée Petitcollin est le fruit de gestes sûrs, patiemment acquis, de procédés innovants et d'une exigence revendiquée. Un jouet unique en somme, bien loin des standards de la grande distribution. Visite d'une pouponnière pas comme les autres...

Julie Clessienne

UNE HISTOIRE À PERPÉTRER

Prénoms : Marie-Françoise, Adèle ou Constance. Destinée commune : faire rosir de plaisir les petites filles. Lieu de naissance : Étain (Meuse). Âge : 160 ans pour certaines. Signe particulier : avoir su traverser le temps, sans faillir face à la concurrence asiatique, aux crises économiques... Un second souffle que Petitcollin doit à une reprise providentielle, en 1995, par l'entreprise jurassienne Vilac, spécialisée dans les jouets en bois. « Nous avons relancé la partie création pour remettre ces poupées au goût du jour et du marché et assumons l'aspect commercial (distribution dans 70 pays) et marketing », affirme le dirigeant Laurent Weisbuch.



CORPS MOULÉS À LA CHAÎNE

Première rencontre dans l'atelier de fabrication : Francis, 44 ans de maison, l'humour intact. À lui d'impulser le rythme puisqu'il est en charge de façonner les corps souples des poupées par rotomoulage. Bras et jambes potelés, corps rebondis et têtes à croquer... sont extraits un à un des moules après un passage au four, « 9 minutes à 210° ». Subtilité : la matière plastique liquide est préalablement parfumée à la vanille ! Autre technique pour les corps « durs », comme ceux du « baigneur », emblématique de la marque, qui eux sont moulés, puis soufflés, ébavurés (pour enlever les traces de jointure) et sablés (pour leur donner un aspect mat et doux).

DEXTÉRITÉ À CHAQUE ÉTAPE

Si les six employés de l'usine sont très polyvalents (ils étaient une soixantaine au début des années 1980), c'est Béatrice qui officie ce jour à l'assemblage. Son plus : avoir le compas dans l'œil pour doser et manier l'élastique qui relie tous les membres avec dextérité. À deux pas, Nathalie fait chauffer la machine à coudre... des cheveux !

Rotation parfaite exigée pour respecter l'implantation naturelle d'une chevelure, en un mouvement unique. « Il faut une année pour maîtriser la technique. » Une fois la raie bien tracée et la frange placée, les « yeux dormeurs » (innovation maison !) sont incorporés par pression. La poupée prend vie...



DES MODÈLES À REINVENTER

À l'écart, dans son atelier de couture, Sabrina s'affaire sur une petite série. Avec Lucie, la chef de produit, elle contribue à renouveler 80 % de la centaine de modèles tous les ans. « On suit la mode, les collections des fournisseurs... En 2021, le violet et le bleu sont rois. »

Sur place sont découpés les patrons et constitués les kits qui seront assemblés par trois couturières à domicile, une tradition chez Petitcollin. Les vêtements de la collection de Sylvia Natterer, célèbre créatrice de poupées qui collabore avec la marque depuis 2015, sont eux confiés à un atelier de réinsertion à Stenay.



OBJET DE COLLECTION

Ultime étape chez Marie-Noëlle, garante de la perfection des 30 000 poupées fabriquées ici chaque année et vendues entre 50 et 150 €. Objet de collection à part entière, symbole du « made in France » connu partout dans le monde (30 % du CA à l'export), rien ne doit être laissé au hasard. À chaque modèle sa coiffure – « des chignons élaborés parfois que je dois réaliser sans épingle ! » –, sa tenue spécifique, sa « bouille » distinctive, ses accessoires, son conditionnement... qu'elle connaît sur le bout des doigts. À voir tous ces « grands » mettre tant de cœur à l'ouvrage, qui peut encore assurer qu'une poupée est un jeu d'enfant ?

Un grand merci à Stéphanie Thévenin du centre culturel et touristique du Pays d'Étain pour cette visite privilégiée et à l'accueil de l'équipe Petitcollin.

www.petitcollin.com - www.tourisme-etain.fr +

DATES CLÉS

1912

Lancée en 1860, c'est en 1912 que Petitcollin révolutionne le monde de la poupée en lançant le « baigneur », premier poupon baignable à un prix abordable.

1998

Ouverture de l'atelier au public, puis d'un musée au centre culturel et touristique du Pays d'Étain à deux pas. 6 000 curieux s'y pressent tous les ans.

2007

Obtention du label Entreprise du Patrimoine Vivant, qui distingue la dernière fabrique de poupées encore en activité en France.

2009

Lancement de la marque « Ecolo Doll », qui assure une fabrication durable (vêtements en véritable coton bio...).

2021

Représentera la Meuse lors de la prochaine exposition du Fabriqué en France à l'Élysée, les 3 et 4 juillet.



© MIKLODY PHOTOGRAPHE

AU MILIEU DES ÉTALS

La France est incontestablement un territoire de marchés. Cette forme de commercialisation, considérée comme la plus ancienne, met directement en contact le professionnel et le client, à moindres frais. C'est notamment ce qui plaît aux artisans. Exemple avec trois passionnés qui vendent exclusivement sur les marchés par choix, ou par tradition. Isabelle Flayeux

FRANCHIR LE PAS

Vous aimez le contact direct et détestez attendre le client ? Exercer votre activité professionnelle sur un marché ou une foire vous tente ? Bien sûr, il n'existe aucune formation à proprement parler sur le sujet. Simplement, vous devez connaître quelques principes élémentaires, notamment en matière de réglementation. Pour pouvoir s'installer et vendre, un artisan doit posséder une carte d'activité commerciale ambulante. Pour obtenir ce précieux sésame, rapprochez-vous de votre chambre de métiers et de l'artisanat. La carte est valable quatre ans, renouvelable et payante : 30 € depuis le 1^{er} août 2020. Ensuite, il ne vous reste plus qu'à formuler une demande d'emplacement sur un marché couvert ou en plein air, directement auprès de la mairie, du placier municipal ou de l'organisateur de l'événement.

FRANCK LETOURNEAU, RÉMOULEUR

UNE RECONVERSION LOIN DES CONTRAINTES

Franck Letourneau devient le Rémoleur de la coutellerie à l'automne 2015, après avoir travaillé une quarantaine d'années dans le domaine de l'alimentaire. « J'ai été pâtissier puis commercial. Je n'envisageais pas de choisir une autre voie que le commerce. J'ai besoin du contact client. » Passionné de couteaux et attiré par l'activité de rémoleur exercée par une connaissance, il prend le pari, à 55 ans, de se reconvertir dans ce métier de niche. « La France ne compte plus que 215 rémoleurs, dont trois en Haute-Savoie. Le fait d'être indépendant et de ne pas travailler en boutique me convenait parfaitement. J'ai été installé deux fois. Je n'en connais que trop bien les contraintes et les inconvénients comme la nécessité d'avoir un chiffre d'affaires conséquent et de s'investir énormément. » Rapidement, Franck Letourneau dénicher un attirail complet d'occasion, un petit stock de marchandises neuves et achète un camion, bien décidé à tourner sur les marchés des différentes stations de son département. « Je me suis procuré les outils et une machine auprès d'un ancien rémoleur qui m'a transmis son savoir-faire. Le reste, je l'ai appris sur le tas. La chambre de métiers et de l'artisanat m'a délivré une carte de commerçant ambulante. » À côté de son service d'affûtage et d'aiguisage, Franck Letourneau propose sur son étal des couteaux de cuisine et de poche ainsi que des ustensiles de cuisine.

[LeRemoleurdelacoutellerie](#)

NAM SHIK DAVAL, CHOCOLATIER

DES CHARGES EN MOINS, PLUS DE CONVIVIALITÉ

Issu d'une famille de chocolatiers pâtisseries depuis 1928, Nam Shik Daval reprend l'affaire de ses aïeux en 1992.

L'offre du magasin, installé dans une des principales artères d'Épinal (88), s'est diversifiée au fil des années.

« En plus du chocolat et des pâtisseries, nous préparons des glaces et des plats cuisinés. J'ai ouvert une adresse à Montréal pour toucher le marché américain. » Si

l'activité fonctionne bien, l'artisan se retrouve confronté à des problèmes de personnel qui l'obligent à fermer boutique en 2017. « J'ai eu jusqu'à dix salariés répartis entre la vente, le salon de thé et le laboratoire. Fermer a été un crève-cœur. » Nam Shik Daval se lance alors

dans un projet qu'il avait laissé de côté quelques années auparavant : ouvrir un point de vente au marché couvert d'Épinal. « Depuis que je me suis installé fin 2018, mon chiffre d'affaires progresse.

Je dispose d'un stand de 35 m², contre 200 m² auparavant. En comptant l'atelier que je loue à côté, je dépense actuellement 850 € de loyer mensuel contre plus de 1 500 € auxquels s'ajoutaient les charges et les salaires ! » Satisfait de son choix, l'artisan fait les préparations glacées, détaille et trempe les bonbons de chocolat sur place, devant les clients : « Montrer ce que je fabrique amène une éthique, une transparence. Ici, le rapport avec les gens est différent et l'ambiance est beaucoup plus conviviale. »



📍 namshik.daval.5



HENRI TIRANT, TAPISSIER REMPLAIEUR

CHOISIR DES LIEUX DE PASSAGE

Quelques chaises, du jonc, du toron, des entourages... Quand Henri Tirant s'installe sur un stand, il positionne chaque élément avec soin. Depuis 1989, le tapissier rempailleur de Gesvres (53) déballe son matériel quatre fois par semaine minimum, sur les marchés de l'Orne, de la Mayenne, de la Sarthe et du Maine-et-Loire. « La journée débute par une demande auprès du placier. J'ai besoin de quatre mètres environ. Le coût varie de cinq à dix euros, en fonction de la ville et de l'emplacement qui m'est alloué. » L'artisan de 56 ans participe également aux foires et brocantes organisées sur toute la France. « L'avantage d'un métier ambulancier est de pouvoir choisir son lieu d'installation d'un jour à l'autre. Une boutique reviendrait trop cher et implique d'attendre le client. Les marchés et les foires attirent beaucoup de monde. Les gens viennent plus facilement vers moi. Rempailer sur place me permet de faire découvrir mon savoir-faire de manière concrète. »

L'artisan est la troisième génération de tapissier

rempailleur. Son père lui a enseigné les gestes techniques qu'il tenait de son aïeul et qu'il a lui-même transmis à son gendre. Restaurer, réparer, rénover, sans céder aux nouveaux modes de consommation. Henri Tirant regrette la disparition lente d'un métier qui donne une seconde vie à des chaises, des tabourets, des fauteuils grand-père ou encore des canapés, qui eux aussi se transmettent de génération en génération.

GUILLAUME CAIROU

« NOUS AVONS LA CAPACITÉ DE DEVENIR LA PREMIÈRE NATION D'INDÉPENDANTS AU MONDE ! »

Alors qu'un plan en faveur des 3,6 millions de travailleurs indépendants français est à l'étude, l'Observatoire du travail indépendant (OTI), qui réunit experts du monde de l'entrepreneuriat, juristes, économistes, politiques et syndicats, a remis 12 propositions au Gouvernement. Entretien avec son fondateur, Guillaume Cairou.

Propos recueillis par Laëtitia Muller

POURQUOI VALORISER LES INDÉPENDANTS ?

Les indépendants d'aujourd'hui sont comme les artistes de l'après-guerre : des défricheurs qui vont redynamiser les territoires. Ils se révèlent les « artisans de la relance » car ils se montrent agiles, mobiles, engagés et résilients. Je vois en eux la solution de la lutte contre la désertification rurale ou le chômage de longue durée.

QUE FAUT-IL RETENIR DES DOUZE PROPOSITIONS QUE VOUS AVEZ REMISES AU MINISTRE ALAIN GRISET ?

La proposition centrale est la simplification des dispositifs existants afin d'avoir un statut unique du travail indépendant. Aujourd'hui, aussitôt la volonté de se lancer est-elle concrétisée que les embûches se multiplient : manque d'accompagnement, complexité des statuts juridiques, problématiques de Sécurité sociale et de cotisations... Mais hors de question de superposer un statut supplémentaire à ceux existants, ni de réformer le Code des sociétés ! Nous proposons de créer un guichet unique et de recourir au portage salarial afin de sécuriser les relations de travail entre les plateformes et les indépendants et les faire profiter du régime général de la Sécurité sociale. Ce statut unique

s'adapterait aux besoins de chacun, car il serait évolutif en fonction du « développement effectif » de l'activité.

VOUS PROPOSEZ ÉGALEMENT D'ÉTENDRE L'ÉLIGIBILITÉ DE L'ALLOCATION DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS (ATI) ...

L'ATI doit indéniablement être réformée, notamment en abaissant le critère de revenu, de 10 000 à 5 000 €, responsable des trois quarts des refus de demandes ! Je propose aussi d'étendre l'éligibilité à l'ATI aux entrepreneurs en liquidation amiable, ainsi qu'à ceux ayant porté leur activité en continu pendant une année et non deux. Je suis également un fervent défenseur d'un revenu universel pour les indépendants (RUI). Les plus en difficulté ne représentent que 10 % de cette population de créateurs de richesses. À travers ce guichet unique, les entrepreneurs cotiseraient pour avoir droit à une allocation en cas de perte d'activité et pourraient plus facilement rebondir et recréer.

VOUS APPELEZ AUSSI À UN « RENFORCEMENT » DU RÔLE DES CHAMBRES CONSULAIRES ...

Les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) et les chambres de commerce et d'industrie (CCI) doivent réaffirmer leur rôle, et pourraient en parallèle contrôler l'accès des TPE et PME à la commande publique, veiller à leur réserver certains marchés publics, sous conditions d'expertise et de moyens techniques suffisants. La principale cause de dysfonctionnement des micro-entreprises, est le manque d'accompagnement. Je propose d'utiliser l'écosystème existant, dont les CMA, pour simplifier la vie des créateurs.

LA VOCATION DE L'OTI

ELLE EST DOUBLE : d'une part, analyser et mesurer les évolutions de cette forme particulière d'activité qu'est le travail indépendant, d'autre part de faire des propositions aux pouvoirs publics pour l'améliorer. Sa particularité est d'être constitué d'experts politiques, comme Hervé Novelli, ancien secrétaire d'État au commerce, à l'artisanat et aux PME, et acteur de la mise en place du statut d'auto-entrepreneur (devenu micro-entrepreneur) en 2009, ou encore Alain Griset, l'actuel ministre des PME, membre depuis cinq ans, d'avocats, à l'image d'Emmanuelle Barbara et de Jacques Barthélemy ; mais aussi de syndicalistes et d'économistes qui se positionnent, par-delà les clivages politiques, dans l'intérêt unique d'améliorer l'entrepreneuriat français.



DR

JE NE SUIS PAS QUE VOTRE FUTUR STAGIAIRE. JE SUIS VOTRE FUTUR TOUT COURT.

ANTOINE

Étudiant en Licence pro Commerce
En recherche de stage



**FAITES ENTRER L'AVENIR
DANS VOTRE ENTREPRISE**

Déposez vos offres sur
choisirmonstage.fr



LES GARAGES
CHAIGNEAU
depuis 1972

NOUVELLE YARIS CROSS HYBRIDE



« YARIS CROSS Business à partir de 329€ ttc* – 36 mois/60000 km
(maintenance & perte financière incluses) »

MADE IN
FRANCE

Made in France = Fabriquée en France. Gamme Nouvelle Yaris Cross Hybride : consommations mixtes combinées (l/100 km) et émissions de CO₂ combinées (g/km) selon norme WLTP : de 4,5 à 5,0* et de 102 à 112*. *Données non définitives sous réserve d'homologation.
*exemple de location longue durée sur 36 mois/60000 km sur Yaris Cross Hybride finition Dynamic business blanc pur. Soient 36 loyers de 329,23€ ttc sous condition d'acceptation par Toyota France Financement. Restitution en fin de contrat (voir conditions générales sur www.kinto-mobility.fr)

Réservez votre essai !

CHEFFOIS - FONTENAY LE COMTE - POUZAUGES
Tél. : 02 51 69 62 90
www.lesgarageschaigneau.com

Votre contact Business Center
Alain THOMAS - Tél. : 06 17 44 77 48
alain.thomas@lesgarageschaigneau.com





ASSURANCE MULTI PRO

À vos côtés
dans les moments
difficiles

**NOUS VOUS VERTONS
UNE AVANCE EN CAS
DE SINISTRE POUR FINANCER
VOS PREMIERS FRAIS.**

Crédit  Mutuel

L'avance sur indemnisation s'effectue sous réserve des dispositions prévues au contrat, voir conditions en Caisse de Crédit Mutuel proposant ce service. Conditions septembre 2020.

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan – Société anonyme coopérative de crédit à capital variable – RCS La Roche-sur-Yon B 307 049 015. Intermédiaire en opérations d'assurance n° ORIAS 07 027 974, consultable sous www.orias.fr proposant des contrats d'assurance des ACM IARD SA, entreprise régie par le Code des assurances – 34 rue Léandre-Merlet, BP 17, 85001 La Roche-sur-Yon CEDEX – Tél. 02 51 47 53 00. Crédit photo : Getty Images. 2021.